

INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

*Vers le 44<sup>e</sup> Chapitre Général*

*Document Deux*

**Au sujet du Travail du  
Comité *ad hoc* sur  
la Règle**

MAISON GÉNÉRALICE

Via Aurelia 476

Rome, Italie



# Table des matières

Introduction	5
Bref historique du Rapport	6
Comment aborder ce Rapport	9
<b>Rapport du Comité Ad Hoc sur la Règle</b>	<b>12</b>
<i>A. Les changements dans l'Église</i>	<b>13</b>
1. L'ecclésiologie de communion à la suite de Vatican II	15
1.1 L'ecclésiologie de communion	15
1.2 Le rôle des Laïcs	18
2. La vie de communauté et la mission des Religieux	18
2.1 Les Religieux et la vie de communauté	18
2.2 Les Lasalliens, Frères et Laïcs	22
2.3 La mission des Religieux et des Laïcs dans l'éducation	24
2.4 L'œcuménisme	26
2.5 Le dialogue inter-religieux	27
3. Documents officiels de l'Église sur l'éducation	28
<i>B. Les changements dans l'Institut depuis 1987</i>	<b>31</b>
4. Documents du centre de l'Institut	32
4.1 Documents avant 1987	32
4.2 Documents après 1987	34
<i>C. Implications de l'analyse ci-dessus pour la Règle de 1987</i>	<b>39</b>
5. Observations générales	39
5.1 Chapitre 1 : La finalité et l'esprit de l'Institut	41

5.2 Chapitre 2 : La mission	41
5.3 Chapitre 3 : La vie consacrée	43
5.4 Chapitre 4 : La vie communautaire	45
5.5 Chapitre 5 : La vie de prière	46
5.6 Chapitre 6 : La formation	46
5.7 Chapitres 7, 8 et 9 : Le gouvernement de l'Institut	47
5.8 Chapitre 10 : La vitalité de l'Institut	47
<b>Appendices</b>	48
Appendice premier : Guide d'étude N° 1	49
Appendice Deux : Guide d'étude N° 2	51
Appendice Trois : Guide d'étude N° 3	54
Appendice Quatre : Guide d'étude N° 4	62
<b>Bibliographie des documents cités</b>	64

# Introduction

31 octobre 2005

Chers Frères,

Le 43<sup>e</sup> Chapitre Général a mandaté le Frère Supérieur et le Conseil Général pour nommer un Comité *ad hoc* « pour d'étudier les implications que les réalités nouvelles dans l'Église et dans l'Institut pourraient avoir pour le texte de la Règle »<sup>1</sup>. Comme nous vous l'avons rapporté le 24 juin 2005 dans la *Circulaire 453 : Annonce du 44<sup>e</sup> Chapitre Général (2007)*, ce Comité a été nommé et a commencé à travailler sur ce projet en février 2004. Ils se sont réunis à Rome, avec le Frère Supérieur et le Conseil Général, pendant les mois de mars 2004, décembre 2004 et mars 2005.

Les membres du Comité sur la Règle étaient les Frères : José Manuel Agirrezabalaga, District de Bilbao ; Fernand Bécret, District de France ; Antonio Botana, District de Valladolid ; Pierre Ouattara, District d'Afrique de l'Ouest ; Gerard Rummery, District d'Australie/Nouvelle Zélande/PNG ; Robert Schieler, District de Baltimore ; Leonardo Tejero, District de Bogotà, et Michael Valenzuela, District des Philippines.

Le présent document veut présenter à l'Institut le travail de ce Comité *ad hoc* sur la Règle. Comme promis, nous le rendons maintenant disponible à tous. Nous croyons qu'il constituera un fondement enrichissant non seulement au 44<sup>e</sup> Chapitre Général pour qu'il examine s'il est temps d'envisager de futurs change-

---

<sup>1</sup> *Circulaire 447*, (2000), Proposition n° 38.

ments possibles à la Règle, mais aussi à la préparation de l'Assemblée internationale de 2006.

## **Bref historique de l'évolution du Rapport ici présenté**

La première réunion du Comité à la Maison généralice s'est tenue du 23 au 27 février 2004. Au début de cette première réunion, les membres du Comité envisageaient leur tâche comme de mettre seulement à jour certaines sections de la Règle ; on ne prévoyait aucune révision majeure. Cependant, à mesure que les discussions sur les changements dans l'Église et l'Institut progressaient au sein du Comité, il apparut progressivement à ses membres qu'ils avaient sous-estimé l'ampleur de la tâche qui les attendait. Il devenait clair que les développements tant dans l'Église que dans l'Institut ces dernières années avaient été d'une signification telle qu'ils portaient sur la compréhension même de ce que cela signifie d'être Frère dans le monde aujourd'hui. En particulier, la réalité des formes nouvelles et évolutives d'association, le développement de la mission partagée, la croissance rapide de la Famille Lasallienne à travers le monde, et de nouveaux aperçus ouverts par les études Lasalliennes amenaient à poser des questions importantes quant à l'identité et au rôle des Frères dans un contexte apostolique nouveau.

Cette estimation - qu'une révision substantielle de sections entières de la Règle était nécessaire - a été soumise dans un rapport au Frère Supérieur et au Conseil Général vers la fin de la première réunion. Les membres du Comité proposaient quatre lignes de pensée à titre de perspectives nécessaires à adopter pour entreprendre le travail de révision :

- La nécessité de lire la Règle dans la perspective du dyna-

misme des origines de l'Institut et dans le nouveau contexte ecclésial de notre identité de Frères.

- La nécessité d'affirmer la place centrale du vœu d'association pour pouvoir comprendre la consécration et de l'identité des Frères.
- La nécessité de comprendre l'identité et la vocation des Frères à la lumière d'une théologie et d'une spiritualité de communion.
- La nécessité de confirmer solidement la conception que les Frères ne sont pas les « propriétaires » exclusifs de la mission mais que aussi bien les Frères que ceux qui travaillent avec eux participent comme des partenaires à l'unique mission de l'Église dans la perspective du charisme Lasallien.

Le Comité s'est réuni le 27 février avec le Frère Supérieur et le Conseil Général pour partager leurs pensées initiales sur le projet qui leur avait été confié. Après avoir pris quelque temps pour réfléchir sur le rapport, le Frère Supérieur et le Conseil Général se sont à nouveau réunis le 10 mars 2004 pour en discuter les propositions. Parmi les idées qui se sont fait jour et ont été partagées avec le Comité se trouvent les suivantes :

- La proposition de mettre l'accent sur le contexte ecclésial met en lumière le rôle assigné à tous les Chrétiens baptisés en communion pour le salut du monde. Ceci a des implications pour notre compréhension de l'association et de la mission partagée.
- Dans l'Église, aussi bien les Frères que les Partenaires Lasalliens sont appelés à l'évangélisation en vertu de leur baptême. Ceci présente certaines exigences dans certains contextes culturels et religieux.
- On a noté que certains Frères ont du mal à admettre l'é-

clairage porté sur le vœu d'association comme étant au centre de notre consécration et de notre identité.

- La vision contemporaine de l'Église et de la Vie religieuse telle que l'offrent les documents-clés orientera les efforts pour amender ce que la Règle devrait dire au sujet de la mission et de l'association. Mais est-ce que le temps est venu maintenant d'une révision majeure ?

La seconde réunion du Comité à la Maison généralice a eu lieu du 7 au 15 décembre 2004. Le 13 décembre, le Comité a encore rencontré le Frère Supérieur et le Conseil Général. À la suite de cette rencontre, le Frère Supérieur et le Conseil Général ont proposé pour la suite du travail du Comité quelques directives d'orientation dont voici les plus pertinentes :

- Selon la recommandation du Comité, il est admis que des changements mineurs dans la Règle seraient pour le moment une perte de temps.
- Selon les bases établies par le Comité, il ne serait pas possible d'opérer une refonte majeure de la Règle sur un mode consultatif dans l'Institut entier avant le 44<sup>e</sup> Chapitre Général.
- Ce dont on a besoin, c'est d'un document qui fasse le lien entre les développements significatifs exprimés dans les documents récents de l'Institut et de l'Église et les implications de ces développements pour une révision de la Règle.

En conséquence des éclaircissements donnés par le Frère Supérieur et le Conseil Général, le Comité est entré dans la seconde phase de son travail. Il a commencé, comme il lui était demandé, à préparer pour le présenter en mars 2005 un document qui dégagerait les domaines ou lignes de pensée trouvés dans les documents récents de l'Église et de l'Institut et qui fournirait une base à la révision substantielle qu'ils proposent.

La troisième réunion du Comité à la Maison généralice s'est déroulée du 3 au 15 mars 2005. Le 9 mars, le Comité a rencontré encore une fois le Frère Supérieur et le Conseil Général pour présenter son rapport final. Ce rapport a été reçu de façon très positive, et le Frère Supérieur et le Conseil Général ont fait savoir combien ils appréciaient la qualité et le sérieux du travail accompli par le Comité.

Au cours des travaux menés par le Frère Supérieur et le Conseil Général en mars et en juin 2005 pour préparer la *Circulaire 453 : Annonce du 44<sup>e</sup> Chapitre général (2007)*, a été prise la décision de faire de ce rapport le deuxième de la série de cinq documents ou rapports destinés à aider l'Institut et la Famille Lasalienne à progresser ensemble vers le 44<sup>e</sup> Chapitre général en mai 2007.

Ce qui suit est donc le rapport du Comité ad hoc sur la Règle et, dans les appendices, quelques « guides d'étude » qui ont été préparés par certains Frères de la Maison généralice comme des aides qu'on peut choisir pour nourrir la réflexion personnelle et la discussion communautaire sur le contenu du document. Sachant que le but premier visé par la préparation de ces guides d'étude était de nourrir la réflexion et la discussion, on peut évidemment ajouter que l'un ou l'autre peut venir en aide à la préparation de notes individuelles ou communautaires pour le 44<sup>e</sup> Chapitre général.<sup>2</sup>

## **Comment aborder ce rapport**

La valeur de ce document réside dans son effort pour faire une synthèse des lignes principales de développement dans l'ensei-

---

<sup>2</sup> Cf. Règle, (2002), n° 110.

gnement de l'Église, les réalités de l'Institut et la tradition Lasallienne et de rendre sensibles au lecteur les implications de ces lignes de développement à l'égard de certaines sections particulières de la Règle. L'utilité de ce document ne se limite pas cependant à fournir un plan logique permettant de réviser certaines sections de la Règle. Il est pour les Frères une invitation à réfléchir sur ce que cela signifie d'être un Frère et de vivre le don de la fraternité dans l'Église et dans le monde aujourd'hui. Cela étant, on doit se souvenir que ce document a pour but de promouvoir la discussion, non d'y mettre fin.

Il serait donc utile de lire le rapport du Comité en gardant à l'esprit les trois thèmes récurrents qui s'entrelacent et se renforcent mutuellement tout au long du document : la théologie de communion, la place centrale de l'association et le développement de la mission partagée.

Les deux premières grandes sections du rapport du Comité sur la Règle<sup>3</sup> se concentrent sur les développements dans l'Église et dans l'Institut depuis 1987. Cela vaut la peine de lire et de discuter sur ces sections pour elles-mêmes car elles fournissent un riche matériau pour placer en contexte une réflexion sur la vocation de Frère, particulièrement en relation avec la théologie et la spiritualité de communion et avec la réalité d'un Institut où la mission est partagée aussi bien par les Frères que par les Partenaires Lasalliens. On peut avoir envie de poser la question : « Qu'est-ce que cela signifie au regard de notre façon de vivre notre vocation comme Frères ? »

La troisième grande section du rapport du Comité sur la Règle<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> Cf. Section A (Changements dans l'Église) et Section B (Changements dans l'Institut depuis 1987).

<sup>4</sup> Cf. Section C (Implications de l'analyse ci-dessus pour la Règle de 1987)

invite le lecteur à examiner des sections spécifiques de la Règle et lui propose des questions et des considérations susceptibles de l'amener à une interprétation plus adéquate de ces textes à la lumière des réalités nouvelles.

Dans le but de faciliter la lecture du document, chaque grande section commence par un rapide survol des thèmes dominants contenus dans la discussion qui suit.

Fraternellement en Saint Jean-Baptiste de La Salle,

*Frère Supérieur  
et les Frères du Conseil général*

# Rapport du Comité *ad hoc* sur la Règle

*Les citations des documents suivants montrent les mutations dans la pensée de l'Église et de l'Institut*

Notre rapport comporte trois sections : A, B, et C :

- **Section A**, ce sont des citations de documents ecclésiiaux parus depuis 1987 qui ont des implications importantes sur l'identité du Frère, membre d'une communauté religieuse, chargé d'une mission au sein de l'Église ;
- **Section B**, ce sont des citations provenant de documents officiels d'Institut issus des Chapitres Généraux, des textes du Frère Supérieur et du Conseil<sup>5</sup> et d'autres documents du Centre de l'Institut qui expriment de nouvelles idées au sujet des Frères et de leur vie communautaire tandis qu'ils s'engagent dans la mission traditionnelle de l'Institut comme une minorité par rapport aux côtés de laïcs convaincus ;
- **Section C**, ce sont quelques implications provenant des Sections A et B en ce qui concerne certains points de la Règle de 1987.

Bien que cette répartition distingue nettement les documents ecclésiiaux de ceux provenant du Centre de l'Institut (Chapitres Généraux et textes officiels du Frère Supérieur et de son Conseil), elle n'existe que pour avoir davantage de clarté. Il est évident que les documents et les directives de l'Église se retrouvent dans les idées-force des Chapitres généraux de 1986,

---

<sup>5</sup> Cf. Règle, n° 115

1993 et 2000, dans la mise en œuvre des Actes des Chapitres, dans les propositions votées, et également dans les sujets traités par les Frères Supérieur dans leurs Lettres pastorales.

Il faudrait noter que certains points des documents officiels de l'Église cités ci-dessous et qui concernent la Mission ont déjà été inclus dans le document de 1997 de l'Institut : *La Mission Lascallienne d'éducation humaine et chrétienne : une mission partagée*. Pour cette raison, les citations provenant de la lettre encyclique *Redemptor Missio*<sup>6</sup>, et déjà citées dans ce document d'Institut, ne seront pas répétées. Les cinq *colloques* organisés à la demande du 42<sup>e</sup> Chapitre Général entre 1994 et 1998 reflètent<sup>7</sup> aussi quelques-unes des grandes préoccupations qui apparaissent dans ces textes ecclésiaux importants à propos de l'option préférentielle pour les pauvres et les exclus.

## A. Des changements dans l'Église

Le Concile Vatican II - en promouvant un *aggiornamento*<sup>8</sup> pour l'Église - a souhaité que celle-ci se rende plus proche et se sente davantage concernée par les préoccupations de l'humanité. Le principe de base qui consiste à considérer cette adaptation comme un changement continu et non comme un déplacement d'une situation statique à une autre a été bien exprimé dans le document conciliaire sur le renouveau de la vie religieuse :

« La rénovation adaptée de la vie religieuse comprend à la fois le retour continu aux sources de toute vie chrétienne ainsi qu'à l'inspiration originelle des Instituts et, d'autre part, la corrépondance de ceux-ci aux conditions nouvelles d'existence ».<sup>9</sup>

---

<sup>6</sup> La mission du Rédempteur (1991)

<sup>7</sup> *Bulletin* 245, (1999).

<sup>8</sup> Mise à jour.

<sup>9</sup> *Perfectae Caritatis* (1965), n° 2.

Sous le titre *Des changements dans l'Église*, est donc présentée une ébauche des nouvelles idées-force qui apparaissent dans les dix documents ecclésiaux parus depuis 1987 et qui ont des implications pour une meilleure compréhension des thèmes fondamentaux tels que la *communion*, la *communion-mission*, la *vie* et la *mission communautaires* des religieux et le rôle de l'*éducation catholique*<sup>10</sup>, explicite ou non, au sein des écoles, des lycées et des établissements d'enseignement supérieur.

Les différents états de vie dans l'Église ont été analysés par trois synodes<sup>11</sup>: le synode sur les laïcs, qui a donné naissance au document *Christifideles laici*<sup>12</sup>; le synode sur les ministres sacrés, qui a donné naissance au document *Pastores Dabo Vobis*<sup>13</sup>; le synode sur la vie consacrée, qui a donné naissance au document *Vita consecrata*<sup>14</sup>. Il est clair que l'idée d'une Église formée uniquement par des ministres sacrés et des laïcs, ne correspond pas aux intentions de son divin Fondateur<sup>15</sup>. Alors, dans cette perspective, le document qui présente le mieux notre état de vie dans l'Église est, sans aucun doute, *Vita consecrata*.

*Christifideles laici*<sup>16</sup>, l'un des documents les plus importants qui ont paru à la suite du Concile Vatican II, développe le thème de la participation de tous les fidèles dans l'unique mission de l'Église, une idée déjà proclamée dans le document conciliaire *Apostolicam actuositatem*<sup>17</sup>.

---

<sup>10</sup> L'éducation catholique, formelle et non formelle, dans des écoles et dans les institutions d'enseignement supérieur.

<sup>11</sup> Un synode de l'Église catholique romaine est une assemblée d'évêques choisis dans les différentes parties du monde qui se réunit pour un temps limité, pour promouvoir une étroite relation entre le Pape et les évêques, pour étudier des questions concernant la mission de l'Église dans le monde et pour aider le Pape dans de matières de foi, de morale et de discipline ecclésiastique.

<sup>12</sup> *Christifideles laici* [La vocation et la mission des laïcs dans le monde] (1988).

<sup>13</sup> *Pastores Dabo Vobis* [Sur la formation des prêtres dans les circonstances actuelles], (1992).

<sup>14</sup> *Vita consecrata* [Vie consacrée] (1996).

<sup>15</sup> Cf. *Vita consecrata*, n° 29.

<sup>16</sup> *La vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde*, 30 décembre 1988.

<sup>17</sup> *Apostolicam actuositatem* [Décret sur l'apostolat des laïcs] (1965).

# I. L'ecclésiologie de communion après Vatican II

## 1.1 L'Ecclésiologie de communion.

Le concept de « communion » (communio) est le thème théologique et intégrant des seize documents majeurs du Concile Vatican II et de tous les documents ecclésiastiques qui l'ont suivi.

Sous ce titre, le document *Christifideles laici*<sup>18</sup> déclare : « Telle est effectivement l'idée centrale que l'Église a remise en lumière pour se définir elle-même dans le Concile Vatican II, comme nous l'a rappelé le Synode extraordinaire, " L'ecclésiologie de communion est l'idée centrale et fondamentale des documents du Concile " »<sup>19</sup> La réalité de l'Église-Communion est, dès lors, partie intégrante, bien mieux, elle représente le contenu central du " Mystère ", c'est-à-dire du dessein divin du salut de l'humanité »<sup>20</sup>.

Au troisième chapitre, ce même document sous le titre « La coresponsabilité des fidèles laïcs dans l'Église-Mission » reconnaît que « *la communion engendre la communion*<sup>21</sup> ». Et il continue : « La communion et la mission sont profondément unies entre elles, elles se compénètrent et s'impliquent mutuellement *au point que la communion représente la source et tou à la fois le fruit de la mission : la communion est missionnaire et la mission est pour la communion* »<sup>22</sup> Il y a une insistance : « Il faut que l'Église, par sa vie et par sa mission reconnaisse tous les dons des femmes et des hommes et les traduise dans la pratique »<sup>23</sup>

*Une compréhension complète de l'Église et de ses membres* : « Les ou-

---

<sup>18</sup> *Christifideles laici* [La vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde].

<sup>19</sup> Ibid. n° 19.1.

<sup>20</sup> Ibid. n° 19.4.

<sup>21</sup> Ibid. n° 32.3.

<sup>22</sup> Ibid. n° 32.4.

<sup>23</sup> Ibid. n° 49.9.

vriers de la Vigne sont tous les membres du Peuple de Dieu: les prêtres, les religieux et les religieuses, les fidèles laïcs, tous ceux qui sont à la fois objet et sujet de la communion de l'Église et de la participation à sa mission de salut. Tous et chacun, nous travaillons à l'unique Vigne du Seigneur commune à tous, avec des charismes et des ministères divers et complémentaires »<sup>24</sup>. « Dans l'Église-Communion, les états de vie sont si unis entre eux qu'ils sont ordonnés l'un à l'autre. Leur sens profond est le même, il est unique pour tous : celui d'être *une façon de vivre l'égalité chrétienne et la vocation universelle à la sainteté dans la perfection de l'amour*. Les modalités sont tout à la fois *diverses et complémentaires*, de sorte que chacune d'elles a sa physionomie originale et qu'on ne saurait confondre, et, en même temps, chacune se situe en relation avec les autres et à leur service »<sup>25</sup>.

*Une spiritualité de communion* : « ...Il faut *promouvoir une spiritualité de la communion* en la faisant ressortir comme principe éducatif partout où sont formés l'homme et le chrétien » comme l'indique le document *Novo Millennio Ineunte*<sup>26</sup>. Ce thème est développé aussi dans le document *Repartir du Christ*<sup>27</sup>

La spiritualité de communion doit être vécue tout d'abord à l'intérieur de chaque communauté de consacrés.<sup>28</sup> Dans ce sens, les personnes consacrées sont invitées à revenir périodiquement sur les documents *Vita consecrata*<sup>29</sup> et *La Vie fraternelle en communauté*<sup>30</sup>, pour relire leur propre chemin de foi et leur progrès dans la fraternité. Un tel dynamisme implique, aussi, une communion plus intense entre les communautés à l'intérieur d'un

---

<sup>24</sup> *Christifideles laici*, n° 55.1.

<sup>25</sup> *Ibid.* n° 55.3.

<sup>26</sup> *Novo Millennio Ineunte* [Au commencement du Nouveau Millénaire], (2001), n° 43.2.

<sup>27</sup> *Repartir du Christ*, (2002), n° 28 au 31.

<sup>28</sup> *Vita consecrata* [La vie consacrée], n° 51.

<sup>29</sup> *Vita consecrata* [La vie consacrée] (1996).

<sup>30</sup> *Congregavit nos in unum Amor* [Vie fraternelle en communauté], (1994).

même institut. Mais la communion que les consacrés sont appelés à vivre dépasse leur propre famille religieuse ou leur propre institut. Elle s'ouvre à la communion avec d'autres instituts et d'autres formes de consécration. L'unité de l'Église n'est pas uniformité, mais intégration organique d'une légitime diversité. Il n'est pas possible de faire face à l'avenir en ordre dispersé. Le document requiert aussi dialogue et communion avec les nouvelles formes de vie évangélique, lesquelles ne sont en aucune manière une alternative aux instituts de vie consacrée traditionnelle.<sup>31</sup>

La communion et la rencontre s'étendent aux charismes des mouvements ecclésiaux et mènent à une ouverture plus grande aux autres membres de l'Église. De cette façon, on voit émerger un nouveau type de communion et de collaboration entre les diverses vocations et états de vie, particulièrement entre les personnes consacrées et les laïcs.<sup>32</sup> Dans la même ligne, on a vu apparaître de nouvelles formes d'associations institutionnelles aux instituts. Dans tout ce dynamisme, il faut se rappeler que « l'unité de l'Église n'est pas uniformité, mais intégration organique d'une légitime diversité » et que la communion dans l'Église n'est jamais en sens unique.

*La diversité des vocations* : « Dans ce contexte, toutes les autres vocations, enracinées en définitive dans la richesse de la vie nouvelle reçue dans le sacrement du Baptême, prennent aussi leur propre relief. En particulier, il faudra découvrir toujours mieux *la vocation qui est propre aux laïcs...* Dans cette même ligne, le devoir de *promouvoir les divers types d'association* revêt une grande importance pour la communion ».<sup>33</sup>

---

<sup>31</sup> *Vita consecrata [La vie consacrée]*, n° 96.

<sup>32</sup> Cf. *Vie fraternelle en communauté*, n° 70.

<sup>33</sup> *Novo Millennio Ineunte*, n° 46.3-4.

## *1.2 Le rôle des laïcs: leurs responsabilités dans la mission et dans leurs ministères*

Le document *Chrstifideles laici*<sup>34</sup> appuie la mission des laïcs en vertu des ministères divers qu'ils remplissent.

« Les fidèles laïcs, eux aussi, sont appelés personnellement par le Seigneur, de qui ils reçoivent une mission pour l'Église et pour le monde (...). Le Concile a écrit des pages vraiment merveilleuses sur la nature, la dignité, la spiritualité, la mission, la responsabilité des fidèles laïcs »<sup>35</sup>. « Les pasteurs (...) doivent reconnaître et promouvoir les ministères, les offices et les fonctions des fidèles laïcs ».<sup>36</sup>

« Dans le contexte de la mission de l'Église, le Seigneur confie aux fidèles laïcs, en communion avec tous les autres membres du Peuple de Dieu, une grande part de responsabilité ».<sup>37</sup> « Les fidèles laïcs, précisément parce qu'ils sont membres de l'Église ont la vocation et la mission d'annoncer l'Évangile : à cette activité ils sont habilités et engagés par les sacrements de l'initiation chrétienne et par les dons du Saint Esprit ».<sup>38</sup>

## **2. La vie communautaire et la mission des Religieux**

### *2.1 Les religieux et la vie communautaire.*

Le don particulier à l'Église de la plupart des religieux est leur ef-

---

<sup>34</sup> *La vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde.*

<sup>35</sup> Ibid. n° 2; cf. n° 8, 9, 14.

<sup>36</sup> Ibid. n° 23

<sup>37</sup> Ibid. n° 32.5.

<sup>38</sup> Ibid. n° 33.1.

fort de vivre leur vie communautaire à l'image de la vie des communautés de l'Église primitive.<sup>39</sup>

« La communauté religieuse est signe et instrument de la communion fraternelle, qui est elle-même à l'origine et au terme de l'apostolat ». <sup>40</sup> Ce document redit cette conception de la communion lorsqu'il déclare qu' « avant d'être un projet humain, la vie fraternelle en commun appartient au projet de Dieu, qui veut communiquer sa vie de communion » <sup>41</sup> et il continue... « avant d'être une construction humaine, (elle) est un don de l'Esprit ». <sup>42</sup> Il parle ainsi des religieux « *Experts en communion*, <sup>43</sup> les religieux sont appelés à être, dans la communauté ecclésiale et dans le monde, témoins et artisans de ce projet de communion qui se trouve au sommet de l'histoire de l'homme selon Dieu » <sup>44</sup>.

Ce document est d'une grande importance. Étant donné que *Vita consecrata* <sup>45</sup> s'adresse à toute la vie consacrée et que dans certains passages seulement il parle de façon exclusive et directe des instituts de vie religieuse, et étant donné que la vie fraternelle en commun est un élément spécifique de la vie religieuse dans le panorama de la vie consacrée, le document *La Vie fraternelle en communauté* <sup>46</sup> revêt une grande importance. En d'autres termes, c'est le document le plus spécifique sur une dimension propre et caractéristique de la vie religieuse.

Il y a une idée-force riche de sens dans la pensée que la communauté n'est ni statique ni immuable à cause des Règles et des

---

<sup>39</sup> Cf. Actes 2,42 et 4,32.

<sup>40</sup> *La Vie fraternelle en communauté*, n° 2.d.

<sup>41</sup> Ibid. n° 7a.

<sup>42</sup> Ibid. n° 8.

<sup>43</sup> Souligné dans le texte.

<sup>44</sup> Ibid. N°10.4 citant *Religieux et promotion humaine*, 1980.

<sup>45</sup> *Vita Consecrata [La vie consacrée]* (1996).

<sup>46</sup> *Congregavit nos in unum Christi amor* (1994)

Constitutions mais quelque chose de dynamique et en mouvement, quelque chose qui doit se construire : « La communauté religieuse est le lieu où se fait chaque jour le patient passage du *je* au *nous*, de ma tâche à la tâche confiée à la communauté, de la recherche de *mes intérêts* à celle des *intérêts du Christ* »<sup>47</sup>. La communauté n'existe pas seulement pour elle-même et pour sa mission particulière, mais elle doit attirer le regard au-delà d'elle-même : « *Le signe*<sup>48</sup> de la fraternité est donc de très grande importance parce qu'il montre l'origine divine du message chrétien et qu'il possède la force d'ouvrir les cœurs à la foi ».<sup>49</sup> Peut-être que le point souligné ici est que la communauté religieuse n'est pas simplement un état mais une vocation, un appel, qu'elle est toujours prête à s'ouvrir aux changements qui font partie d'une fidélité personnelle et collective à un appel.

L'idée-force sur la communion se retrouve sans cesse dans le document *Vita consecrata*<sup>50</sup> à la suite du Synode sur la vie consacrée en 1994 : « Aux personnes consacrées, il est demandé d'être vraiment expertes en communion et d'en pratiquer la spiritualité, comme témoins et artisans du projet de communion qui est au sommet de l'histoire de l'homme selon Dieu ».<sup>51</sup>

Une tâche particulière est confiée aux communautés dans le partage du don de la fraternité « dans un monde de division et d'injustice » : « L'Église confie aux communautés de vie consacrée le devoir particulier de *développer la spiritualité de la communion* d'abord à l'intérieur d'elles-mêmes, puis dans la communauté ecclésiale et au-delà de ses limites ... ».<sup>52</sup>

---

<sup>47</sup> *La Vie fraternelle en communauté*. n° 39.

<sup>48</sup> Souligné dans le texte.

<sup>49</sup> *La Vie fraternelle en communauté*. n° 54.2.

<sup>50</sup> *La vie consacrée* (1996).

<sup>51</sup> *Vita Consecrata*. n° 46.1.

<sup>52</sup> *Ibid.* n° 51.1.

En tant qu'expression de leur identité comme personnes consacrées par leur association dans une communauté fraternelle pour une éducation humaine et chrétienne des pauvres, les Frères sont appelés à être des conseillers qui accompagnent les autres dans la recherche de leur propre identité au sein de la mission lasallienne : « Dans toutes les activités ou ministères où elles sont engagées, les personnes consacrées se souviendront donc qu'elles doivent être, avant tout, des *guides compétents de vie spirituelle*<sup>53</sup>, et, dans cette perspective, elles feront fructifier le talent le plus précieux : l'esprit ».<sup>54</sup>

« La vie religieuse prend part à la mission du Christ par un autre élément qui lui est propre, *la vie fraternelle en communauté pour la mission*. La vie religieuse sera donc d'autant plus apostolique que le don de soi au Seigneur Jésus sera plus intérieur, la forme communautaire d'existence plus fraternelle, l'engagement dans la mission spécifique de l'Institut plus ardent ».<sup>55</sup>

S'adressant aux Religieux Frères, le document souligne les différents aspects de l'identité particulière des Frères : « Le terme de frère évoque aussi un riche contenu spirituel. Ces religieux sont appelés à être des frères du Christ, profondément unis à Lui... frères entre eux, dans l'amour mutuel et dans la coopération au même service pour le bien dans l'Église ; frères de chaque homme par le témoignage de la charité du Christ envers tous, spécialement envers les plus petits et les plus nécessiteux ; frères pour une plus grande fraternité dans l'Église ».<sup>56</sup>

---

<sup>53</sup> Souligné dans le texte.

<sup>54</sup> *Vita Consecrata*, n° 55.2.

<sup>55</sup> *Ibid.*, n° 72.4.

<sup>56</sup> *Ibid.*, n° 60.4.

## 2.2 Les Lasalliens, Frères et laïcs, remplissent la mission de l'Église

La mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne fait partie de l'unique mission de Jésus Christ, et est reçue de l'Église au travers de la *Bulle d'Approbation*<sup>57</sup>.

La pratique dans l'Institut de l'« échange de dons » rendu possible grâce à la formation d'une communauté de Frères et de laïcs pour une mission de l'éducation humaine et chrétienne : « La rencontre et la collaboration entre religieux, religieuses et fidèles laïcs, apparaît comme un exemple spécial de communion ecclésiale, en même temps qu'elle fortifie les énergies apostoliques pour l'évangélisation du monde »<sup>58</sup> ... « La collaboration et l'échange des dons deviennent plus intenses quand des groupes de laïcs, au sein de la même famille spirituelle, participent par vocation et à leur manière propre, au charisme et à la mission de l'institut ».<sup>59</sup>

« Ces dernières années, la doctrine de l'Église comme communion a permis de mieux comprendre que ses diverses composantes peuvent et doivent unir leurs forces, dans un esprit de collaboration et d'échange des dons, pour participer plus efficacement à la mission ecclésiale... Aujourd'hui, beaucoup d'Instituts, souvent en raison de situations nouvelles, sont parvenus à la conviction que *leur charisme peut être partagé avec les laïcs*... Un nouveau chapitre, riche d'espérance, s'ouvre dans l'histoire des relations entre les personnes consacrées et le laïcat »<sup>60</sup>

Ce partage du charisme n'est pas simplement cité mais incontes-

---

<sup>57</sup> La *Bulle d'Approbation*, reconnaissance officielle de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes par l'Église, a été promulguée par le Pape Benoît XIII le 26 Janvier 1725.

<sup>58</sup> *La Vie fraternelle en communauté*, n° 70.1.

<sup>59</sup> Ibid. n° 70.3.

<sup>60</sup> *Vita Consecrata*, n° 54.1; 54.2.

tablement encouragé : « Ces nouvelles expériences de communion et de collaboration méritent d'être encouragées pour divers motifs. En effet, il pourra en résulter, avant tout, le rayonnement d'une spiritualité qui porte à l'action au-delà des frontières de l'Institut ; ce dernier comptera ainsi sur de nouvelles forces pour assurer dans l'Église la continuité de certaines de ses activités<sup>61</sup> caractéristiques. Une autre conséquence positive pourra aussi être de faciliter une entente approfondie entre personnes consacrées et laïcs, en vue de la mission ». <sup>62</sup>

Dans l'Institut, ces 20 dernières années, l'association comme inspiration centrale fortifie la croissance de la mission partagée à travers des centres et des programmes de formation ; l'expérience de communion invite les laïcs à un engagement plus profond dans la mission lasallienne, qui leur fasse découvrir la dimension spirituelle de leur profession, et à des expériences nouvelles de laïcs 'associés' : « Une expression significative de la participation des laïcs aux richesses de la vie consacrée se voit dans l'adhésion des fidèles laïques aux divers Instituts, sous la forme nouvelle de ce qu'on appelle 'membres associés' ou bien, suivant les besoins actuels dans certains contextes culturels, sous la forme d'un partage temporaire de la vie communautaire et de l'engagement particulier de l'Institut... dans l'apostolat ». <sup>63</sup>

Le document *Repartir du Christ*<sup>64</sup> non seulement atteste la participation croissante des laïcs aux instituts religieux et spécialement leur désir de vivre la spiritualité de la mission de ces instituts, mais il l'approuve : « La nouveauté de ces dernières années est surtout la demande, venant de certains laïcs, de participer

---

<sup>61</sup> La traduction anglaise met : « services » tandis que d'autres langues mettraient « ministères »

<sup>62</sup> *Vita Consecrata*, n° 55.1.

<sup>63</sup> Ibid. n° 56.1.

<sup>64</sup> *Repartir du Christ* (2002).

aux idéaux charismatiques des Instituts... Si la collaboration a eu lieu, parfois même dans un passé récent sous forme de suppléance en raison de la carence des personnes consacrées... elle naît à présent de l'exigence de partager les responsabilités non seulement dans la gestion des œuvres de l'Institut, mais surtout dans l'aspiration à vivre des aspects et des moments spécifiques de la spiritualité et de la mission de l'Institut. On demande, donc, une formation appropriée des personnes consacrées et des laïcs pour une collaboration réciproque et enrichissante ».<sup>65</sup>

### *2.3 La mission des religieux et des laïcs dans le monde de l'éducation*

Parmi les contributions majeures des congrégations de religieux et des religieuses depuis beaucoup de siècles on relève leur mission spécifique dans l'éducation chrétienne

« Le monde de l'éducation requiert lui aussi une présence qualifiée des personnes consacrées... Grâce à leur expérience particulière des dons de l'Esprit dans l'écoute assidue de la Parole et dans la pratique du discernement, grâce au riche patrimoine de traditions éducatives constitué au cours du temps par leur Institut, les personnes consacrées sont en mesure de mener une action particulièrement efficace ».<sup>66</sup>

Comme Institut, participant à l'unique mission de l'Église, nous passons de « la mission de l'Institut » à la mission d'Église partagée entre Frères et laïcs, en respectant le statut des uns et des autres. Il est important de bien distinguer les différents sous-basements théologiques d'expressions comme la *mission* reçue et *mandat de l'Église*, *mission* et *ministère*, *collaborer dans l'éducation* et *remplir une mission*.

---

<sup>65</sup> *Repartir du Christ*, n° 31.3.

<sup>66</sup> *Ibid.* n° 39.1-2.

Dans le document : *Les personnes consacrées et leur mission dans l'école*,<sup>67</sup> on trouve des idées fondamentales sur la vie religieuse en lien avec les observations les plus importantes sur l'activité que des congrégations enseignantes exercent aujourd'hui dans des « situations qui ont changé » en remplissant leur mission traditionnelle.

*La médiation culturelle de la foi aujourd'hui* : « La nécessité de la médiation culturelle de la foi est une invitation aux personnes consacrées à réfléchir sur le sens de leur présence dans l'école. Elles travaillent dans des situations qui ont changé, dans des milieux souvent sécularisés, elles sont un petit nombre dans les communautés éducatives. Tout cela demande d'exprimer clairement leur apport spécifique en collaboration avec les autres vocations présentes dans l'école ».<sup>68</sup>

*Evangéliser en éduquant* : « En outre, l'Esprit Saint incite à découvrir le charisme, les racines et les modalités de présence dans le monde de l'école, en se concentrant sur l'essentiel, la primauté du témoignage au Christ pauvre, humble et chaste, la priorité de la personne et de relations fondées sur la charité, la recherche de la vérité, la synthèse entre foi, vie et culture ainsi que la proposition forte d'une vision de l'homme respectueuse de Dieu ».<sup>69</sup>

*L'Église, mystère de communion* : « Il faut promouvoir en premier lieu une *spiritualité de communion*, capable de devenir un principe éducatif partout où la personne humaine se forme ».<sup>70</sup>

*Dans l'école, les communautés éducatives* : « Les personnes consacrées n'ont pas besoin de se réserver des tâches exclusives dans la

---

<sup>67</sup> *Les personnes consacrées et leur mission dans l'école* (2002).

<sup>68</sup> Ibid. n° 5.

<sup>69</sup> Ibid. n° 6.

<sup>70</sup> Ibid. n° 15.

communauté éducative. Le caractère spécifique de la vie consacrée est d'être signe, mémoire et prophétie des valeurs de l'Évangile ». <sup>71</sup>

*Dans l'école pour éduquer au silence et à la rencontre de Dieu* : « Quelle que soit leur tâche spécifique, la présence des personnes consacrées dans l'école *transmet* un regard contemplatif, en éduquant au silence qui pousse à écouter Dieu, à faire attention aux autres, à la réalité environnante, à la création ». <sup>72</sup>

*Pour vivre avec radicalité l'Évangile* : « L'apport premier et fondamental des personnes consacrées à la mission éducative dans l'école est la radicalité évangélique de leur vie ». <sup>73</sup>

*De l'importance de la fraternité comme signe prophétique* : « En témoignant du Christ et en vivant la vie de communion qui les caractérise, les personnes consacrées offrent à l'ensemble de la communauté éducative le signe prophétique de la fraternité ». <sup>74</sup>

## 2.4 L'Œcuménisme

Il y a 40 ans que le Concile Vatican II, le 21 novembre 1964, a lancé son *Décret sur l'Œcuménisme* <sup>75</sup> avec ces paroles: « La restauration de l'unité entre tous les Chrétiens est l'un des buts principaux du Concile Vatican II » <sup>76</sup>. Depuis cet appel, il y a eu des rencontres à différents niveaux entre les représentants des confessions orientales et occidentales qui ne partagent pas l'unité avec l'Église de Rome. Un dialogue prometteur continue.

---

<sup>71</sup> *Les personnes consacrées et leur mission dans l'école*. n° 20.

<sup>72</sup> Ibid. n° 24.

<sup>73</sup> Ibid. n° 25.

<sup>74</sup> Ibid. n° 48.

<sup>75</sup> *Unitatis Redintegratio*, (1964).

<sup>76</sup> Ibid. n° 1.

Deux des ces trois documents, le *Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme*<sup>77</sup> et l'encyclique du Pape Jean Paul II *Ut Unum Sint*<sup>78</sup> ont des implications pour l'éducation dans les écoles et dans les institutions supérieures où des Chrétiens qui ne sont pas catholiques ont choisi de recevoir leur éducation.

## 2.5 Le dialogue interreligieux

Le document *Nostra Ætate*<sup>79</sup> du Concile Vatican II a marqué une nouvelle époque dans la pensée de l'Église sur les religions non chrétiennes avec ces mots: «À notre époque où le genre humain devient de jour en jour plus étroitement uni et où les relations entre les divers peuples augmentent, l'Église examine plus attentivement quelles sont ses relations avec les religions non chrétiennes ».<sup>80</sup>

La création du Conseil Pontifical pour le Dialogue interreligieux par le Pape Jean-Paul II pour remplacer l'ancien Conseil pour les non-croyants a eu pour résultat de donner une importance plus grande à la publication de documents tels que *Dialogue et Mission*<sup>81</sup>, *Dialogue et Annonce*<sup>82</sup> et le projet du millénaire, *Jésus-Christ, le porteur d'eau vive : une réflexion chrétienne sur le « Nouvel âge »*<sup>83</sup>. En plus, des événements importants ont eu lieu comme la présence du Pape Jean-Paul II à Assise à la Prière pour la Paix en octobre 1989 aux côtés des représentants des grandes traditions religieuses du monde.

---

<sup>77</sup> *Le Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme* (1993).

<sup>78</sup> *Ut Unum Sint [Sur l'unité des Chrétiens]* (1995).

<sup>79</sup> *Déclaration sur les relations de l'Église avec les Religions non-Chrétiennes* (1965).

<sup>80</sup> Ibid. n° 1.

<sup>81</sup> *Dialogue et Mission* (1984).

<sup>82</sup> *Dialogue et Annonce* (1991).

<sup>83</sup> C'est un document commun des Conseils pontificaux pour la Culture et le Dialogue interreligieux avec la Congrégation pour l'Évangélisation des peuples et le Conseil pontifical pour l'unité des chrétiens (2003).

La présence de l'Institut depuis plus de 150 ans dans le Proche-Orient et en Asie exige que l'éducation dans le dialogue interreligieux soit un aspect essentiel dans nos institutions. Les documents de l'Église, *Ecclesia in Africa*<sup>84</sup>, *Ecclesia in Asia*<sup>85</sup> et *Ecclesia in Oceania*<sup>86</sup> doivent nous toucher profondément.

### 3. Documents ecclésiaux officiels sur l'Éducation

En plus des encycliques et des exhortations apostoliques déjà présentées, deux documents ont paru depuis 1987 rappelant les aspects importants de l'enseignement de l'Église sur l'éducation scolaire ainsi qu'une déclaration sur les caractéristiques et les principes propres aux Universités Catholiques<sup>87</sup>.

Le repérage des idées-force de ces deux premiers documents l'un après l'autre (dix ans à peine les séparent) montre combien le second document contient une vision plus vaste et plus complète que le premier. Le premier document est *La dimension religieuse de l'Éducation dans une école catholique*<sup>88</sup>. Bien qu'il rappelle sans cesse les idées-force traditionnelles telles que « L'école catholique... se base sur un projet éducatif dans lequel fusionnent harmonieusement la *foi*, la *culture*, la *vie*<sup>89</sup> »<sup>90</sup>, qu'il mentionne que « ces personnes [consacrées] apportent à leur école la richesse de leur tradition éducative, modulée sur leur charisme originel »<sup>91</sup>, qu'il « encourage la consécration de ce qui entendent

---

<sup>84</sup> *Ecclesia in Africa*, (1995).

<sup>85</sup> *Ecclesia in Asia*, (1999).

<sup>86</sup> *Ecclesia in Oceania*. (2001).

<sup>87</sup> *Ex Corde Ecclesiae [Sur les Universités catholiques]* (1990).

<sup>88</sup> Ce texte du 7 avril 1988 n'est paru qu'en anglais, italien, portugais et espagnol.

<sup>89</sup> Souligné dans le texte.

<sup>90</sup> *La dimension religieuse de l'Éducation dans une école catholique* (1988), n° 34.

<sup>91</sup> *Ibid.* n° 35.

vivre selon leur propre charisme éducatif »<sup>92</sup>, qu'il reconnaît dans ce que nous considérons maintenant comme une attitude paternaliste que « les éducateurs laïcs, tout autant que les prêtres et les religieux, offrent à l'école catholique l'apport de leur compétence et le témoignage de leur foi »<sup>93</sup>, il n'ajoute pas grand chose au document sur l'École Catholique paru onze ans plus tôt.

Le document ecclésial *L'école catholique au seuil du troisième millénaire*<sup>94</sup> reprend la plupart des idées-force communes mais reconnaît encore plus clairement l'importance des charismes de fondation des congrégations religieuses et accepte que religieux et laïcs partagent le même apostolat.

« Nous ressentons le devoir d'apprécier l'apport de l'école catholique ... et le grand engagement qui y est prodigué par tant de fidèles et surtout, par tous ceux qui, consacrés et laïcs, vivent leur fonction d'enseignant comme une vocation et un authentique apostolat ».<sup>95</sup>

« L'école [catholique] partage la mission évangélisatrice de l'Église et est un lieu privilégié où se réalise l'éducation chrétienne... Le caractère ecclésial de l'école est donc inscrit au cœur même de son identité d'institution scolaire. Elle est vraiment sujet ecclésial en raison de son action scolaire où " fusionnent harmonieusement la foi, la culture, la vie " ».<sup>96</sup>

« Dans le vécu ecclésial, l'école catholique est connue surtout comme expression d'Instituts religieux, qui, par charisme religieux ou par attention spécifique se sont consacrés à elle généreusement.

---

<sup>92</sup> *La dimension religieuse de l'Éducation dans une école catholique*, n° 36.

<sup>93</sup> Ibid. n° 37.

<sup>94</sup> *L'école catholique au seuil du troisième millénaire* (1997).

<sup>95</sup> Ibid. n° 5.

<sup>96</sup> Ibid. n° 11.

À l'heure présente ne manquent pas les difficultés dues à la préoccupante réduction numérique, mais aussi à la circulation de graves méprises qui risquent de provoquer l'abandon de la mission éducative... La présence des consacrés à l'intérieur d'une communauté éducative est indispensable car les personnes consacrées sont en mesure de développer une action éducative particulièrement efficace... La présence simultanée de religieuses et de religieux, et aussi de prêtres et de laïcs, offre aux étudiants 'une vivante image de l'Église et facilite la connaissance de ses richesses' ».<sup>97</sup>

Le document *Ex corde Ecclesiae*<sup>98</sup> observe que « de nombreuses Universités catholiques ont été fondées par des *Congrégations religieuses* et continuent à dépendre de leur soutien. Il est demandé aux Congrégations religieuses qui se consacrent à l'apostolat de l'instruction supérieur d'aider ces institutions à renouveler leur engagement et à continuer à préparer de religieux et des religieuses capables d'apporter une contribution positive à la mission d'une Université Catholique »<sup>99</sup>, mais dans le paragraphe suivant, il est dit que « l'avenir des Universités catholiques dépend en grande partie de l'engagement généreux et compétent des laïcs catholiques. L'Église considère leur présence croissante au sein de ces institutions comme un signe de grande espérance et comme une confirmation de l'irremplaçable vocation du laïcat dans l'Église et dans le monde, avec la confiance que les laïcs, dans l'exercice du rôle propre qui leur revient, éclairent et orientent toutes les réalités temporelles, de tel sorte qu'ils se réalisent et prospèrent constamment, et soient la louange du Créateur et Rédempteur ».

---

<sup>97</sup> Ibid. n° 13.

<sup>98</sup> *Ex Corde Ecclesiae* [Sur les Universités catholiques] (1990).

<sup>99</sup> Ibid. n° 25.

## B. Des changements dans l'Institut depuis 1987

Pendant cette même période, l'Institut a connu des changements considérables, spécialement quant au nombre de ses membres, car il y a eu une baisse notable des entrées et la moyenne d'âge de ses membres s'est élevée. En même temps, comme cela a fait l'objet de remarques pour la première fois dans les présentations destinées au Chapitre Général de 1986, il y a eu un accroissement du nombre des œuvres lasalliennes dans le monde du fait que de plus en plus de laïcs aussi bien que des prêtres et des membres d'autres congrégations religieuses se sont joints au travail initié par l'Institut.

Dans les textes d'Institut que nous étudions ici, quatre questions se dégagent - intimement liées - et chacune d'elles comporte des implications pour les autres. Les quatre thèmes suivants apparaissent graduellement dans les textes de l'Institut de 1967 à 1987 mais revêtent une importance grandissante depuis 1987.

- l'*identité* du Frère
- le développement de l'idée d'*association*
- le développement de la *Mission Partagée*
- les changements du *vécu communautaire* par l'ouverture des communautés à la présence des laïcs.

Pour apprécier l' « importance grandissante » à laquelle il est fait référence dans le paragraphe précédent, il semble utile d'indiquer ci-après et en annexe les grandes lignes de l'évolution des textes d'Institut au sujet des quatre thèmes cités ci-dessus *avant* 1987 afin de mieux percevoir l'évolution qui a eu lieu depuis la Règle de 1987. Ceci est particulièrement important lorsque l'on se réfère à la discussion sur l'*association* qu'a initiée le rapport de la Commission des vœux pour le Chapitre de 1976.

## 4. Les documents du Centre de l'Institut

### 4.1. Documentation avant 1987

La *déclaration de l'identité du Frère* telle qu'elle est exprimée dans la *Déclaration*<sup>100</sup> du 39<sup>e</sup> Chapitre Général en 1967 déclare que « le Frère est ce baptisé qui ... se consacre tout à Dieu et à son service par la profession religieuse... en s'engageant dans un Institut exclusivement laïc... en se donnant à une communauté toute vouée à témoigner de la présence du Royaume... [en assumant] communautairement une mission éducative ». C'est par la prise en compte de ces trois éléments essentiels de la *consécration*, de la *communauté* et de la *mission* dans l'Église post-Vatican II, et à la suite de vingt ans de la Règle *ad experimentum*, que l'Institut a été en mesure d'élaborer la Règle de 1987 dans son orientation majeure de ce que la *Déclaration*<sup>101</sup> avait appelé le retour aux pauvres.

La même *Déclaration*, ayant clarifié le sens de l'*identité du Frère* [sic], met l'accent sur le sens de la *vocation*, de l'appel qui est, dans sa nature même, « essentiellement apostolique » et « missionnaire »<sup>102</sup>. Ces pages indiquent clairement que la consécration religieuse du Frère n'est pas quelque chose de statique qui se vit dans l'*état religieux*, mais une consécration qui s'exprime par l'association pour la mission.

Comme cela a déjà été mentionné dans la *Déclaration*, le fait de dire que « les Frères sont heureux de collaborer avec des laïcs »<sup>103</sup> est une façon de reconnaître que la Mission de l'Institut était déjà partagée par beaucoup de personnes laïques.

---

<sup>100</sup> *Déclaration sur le Frère des Écoles Chrétiennes dans le monde d'aujourd'hui* (1966), n° 12-13.

<sup>101</sup> Ibid. n° 9.3.

<sup>102</sup> Ibid. n° 22 et n° 24.

<sup>103</sup> Ibid. n° 46.3.

Le 40<sup>e</sup> Chapitre Général de 1976, en soulignant la consécration de membres européens de *Signum Fidei*<sup>104</sup>, a reconnu le désir de laïcs d'être plus étroitement associés à la mission de l'Institut.

La Commission de la Règle qui a préparé le projet de Règle pour le Chapitre de 1986, prenant en considération le nombre croissant de professeurs laïcs et la diminution du nombre des Frères dans les œuvres lasalliennes, a pour la première fois proposé le titre de « *mission partagée* », au n° 17 de la Règle. Le Chapitre Général de 1993 a reconnu cette expression dans ses Actes officiels : « Le modeste sous-titre de la Règle, Article 17 - Mission partagée - nous apparaît aujourd'hui comme le titre majeur d'un nouveau chapitre de l'histoire de l'Institut »<sup>105</sup>.

Le 41<sup>e</sup> Chapitre général de 1986 a envoyé un message spécial aux membres de la Famille Lasallienne et dans une proposition officielle<sup>106</sup> a demandé au Conseil Général de préparer une Lettre à la Famille Lasallienne pour « encourager les communautés de Frères à *partager*<sup>107</sup> leur identité lasallienne avec d'autres... et aider ceux et celles qui font partie d'un groupe lasallien à grandir dans leur identité, leur *association*<sup>108</sup> et leur engagement apostolique ». <sup>109</sup> Les thèmes communs qui parcourent toute cette lettre s'articulent autour de l'association avec des chapitres spécifiques qui traitent de la *riche diversité de nos groupes*, et du thème « *Divers, mais associés* ».

---

<sup>104</sup> *Signum Fidei* a été fondé en 1975-1976 et a été reconnu par le 43<sup>e</sup> Chapitre Général comme l'un des groupes lasalliens intentionnels d'associés, cf. *Circulaire 447*.

<sup>105</sup> *Circulaire 435*, (1993), p. 8.

<sup>106</sup> *Circulaire 422*, (1986) Proposition 6, p. 14.

<sup>107</sup> Souligné dans le texte.

<sup>108</sup> Souligné dans le texte.

<sup>109</sup> *Lettre à la Famille Lasallienne* (1989), p. 7.

## 4.2 Documentation à partir de 1987.

Dans leur rapport officiel écrit pour le 42<sup>e</sup> Chapitre Général de 1993, le Frère Supérieur et son Conseil ont consacré une section complète au sujet *Mission partagée, Famille Lasallienne*<sup>110</sup>, dans laquelle ils font état de la mission partagée et de ses implications pour l'Institut : « Connaître, comprendre et vivre notre nouveau rôle de collaboration avec les laïcs. Partager notre connaissance du Fondateur et les traditions de l'Institut avec ceux qui nous sont *associés*<sup>111</sup> et les inviter à vivre comme des éducateurs lasalliens... et proposer un partage plus approfondi à ceux qui désirent vivre leur foi et leur zèle dans l'esprit lasallien ».

Une section particulière du rapport mentionné ci-dessus comprenait un paragraphe entier<sup>112</sup> sur l'*Association pour la mission*, suggérant que « ce mot 'association'... mérite une réflexion approfondie, tant de la part des Districts que de la part du Chapitre Général ».

Dans son commentaire personnel sur le même rapport<sup>113</sup>, le Frère Supérieur a consacré une section entière sur le sens qu'il donnait à notre identité dans la Famille Lasallienne en demandant au Chapitre d'être clair : « Nous vivons notre consécration baptismale de différentes façons : nos laïcs, hommes et femmes, d'une façon ordinaire, nous autres, Frères, d'une façon extraordinaire. Nous devons éviter de glisser... vers une sorte d'existence hybride » et il ajoute « que c'est aux laïcs eux-mêmes de développer une spiritualité lasallienne pour les laïcs ».

La *Circulaire 435*, texte des Actes officiels du 42<sup>e</sup> Chapitre géné-

---

<sup>110</sup> *Rapport du Supérieur au 42ème Chapitre Général* (1993), priorité 7, p. 39-45.

<sup>111</sup> Souligné dans le texte.

<sup>112</sup> *Rapport du Supérieur au 42ème Chapitre Général* (1993), n° 7.54.

<sup>113</sup> *Ibid.* p. 68-69.

ral, fait suivre son Message à la famille lasallienne à travers le monde sur la mission partagée d'une déclaration claire de son identité : « L'Institut, communauté de Frères associés pour le service éducatif des pauvres dans un monde et une Église en mutation », donnant comme *sous-titré* une citation de *Redemptoris missio*<sup>114</sup> : « Peuples partout, ouvrez les portes au Christ »<sup>115</sup>. Suit un exposé clair sur la *Mission partagée*<sup>116</sup>, dans lequel il est dit : « Les années qui suivent le Chapitre de 1976 voient apparaître deux mouvements dont nous voyons aujourd'hui la convergence. Des enseignants, soucieux de s'engager plus profondément dans leur travail avec les Frères, se forment à l'esprit lasallien et découvrent qu'ils participent à la mission de l'Institut. Des laïcs, attirés par la figure de saint Jean-Baptiste de La Salle, s'engagent dans des groupes lasalliens »<sup>117</sup>. Le chapitre suivant traite de la *théologie de la Mission partagée*.

En abordant la *Communauté* comme *signe d'espérance et source de vie*, le rapport soumis au Chapitre exprime *onze convictions* sur l'importance de la communauté. Il mentionne aussi l'impact du vieillissement de certains Districts et recommande un regroupement progressif des communautés « pour qu'une communauté soit une expérience viable »<sup>118</sup>. Ceci a conduit le Chapitre Général à décider « que chaque communauté doit comporter au moins trois Frères ».<sup>119</sup>

Dans la mise en œuvre de la proposition 2 du 42<sup>e</sup> Chapitre Général « Le Chapitre général demande au Frère Supérieur général de nommer un groupe d'experts en éducation, qui aurait une

---

<sup>114</sup> *La Mission du Rédempteur* (1990).

<sup>115</sup> *Circulaire 435*, p. 18-29.

<sup>116</sup> *Ibid.* p. 30-51.

<sup>117</sup> *Ibid.* n° 2.32, p. 37.

<sup>118</sup> Première rédaction de la proposition 6.

<sup>119</sup> *Ibid.* proposition 6, p. 58.

fonction “ observatoire ” des grandes questions éducatives à travers le monde. Il permettrait au Centre de l’Institut d’élaborer une parole publique » (p.28). Le Frère Supérieur et son Conseil ont nommé une Commission permanente pour organiser « cinq colloques pour mieux comprendre ». Ces colloques ont traité de thèmes très actuels du monde contemporain et de leur l’impact quant à la mission d’éducation humaine et chrétienne : « Les familles d’aujourd’hui. La globalisation dans un monde différencié. Les mégapoles comme phénomène social. Nouvelles techniques de communication et Communiquer la foi aujourd’hui ». Les titres mêmes de chacun de ces colloques montrent combien l’Institut, prenant en compte le nouveau contexte social, s’est efforcé d’assurer à sa mission ce qui a toujours été sa caractéristique : répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des pauvres dans le monde contemporain. Sous le titre *L’Institut des Frères des Écoles Chrétiennes et l’éducation aujourd’hui : cinq colloques pour mieux comprendre*, le Bulletin de l’Institut n° 245, 1999, a présenté un résumé et un document de travail basés sur l’expérience des cinq colloques.

En réponse à la recommandation suivante du 42<sup>e</sup> Chapitre Général qui « recommande vivement au Frère Supérieur et à son Conseil l’élaboration et la publication d’une étude (circulaire) sur la mission partagée qui offrira une doctrine claire, des lignes d’action et des orientations pastorales » (p.50), a été publié le document intitulé *La Mission Lasallienne d’éducation humaine et chrétienne : une mission partagée*. Dans le rapport officiel du Frère Supérieur Général pour le 43<sup>e</sup> Chapitre Général de 2000 <sup>120</sup>, il est dit : « Pour que sa présentation soit adaptée à la diversité culturelle des Régions, le Frère Supérieur et son Conseil ont décidé, exceptionnellement, de leur en confier la publication. C’est ainsi que 13 éditions... ». On ne doit pas craindre de souligner la por-

---

<sup>120</sup> Rapport du Frère Supérieur général au 43<sup>e</sup> Chapitre Général (1999).

tée de ce document. En ce point l'Institut fait allusion à la manière dont sa mission historique a changé. De plus, le document - tout en citant largement un certain nombre de documents ecclésiastiques déjà mentionnés - répond de façon réaliste à la nature internationale de la Mission lasallienne en incluant des parties sur l'*œcuménisme* et le *dialogue interreligieux* comme essentiels à la Mission lasallienne. Le Bulletin officiel de l'Institut (1997, n° 243), intitulé *L'École Chrétienne Lasallienne et sa présence parmi d'autres Religions*<sup>121</sup>, montre comment ces principes sont respectés dans les différents lieux où l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes constitue une présence minoritaire dans la mission de l'Église.

Les Lettres pastorales que les Frères Supérieur ont adressées à l'Institut de 1990 à 2005 expriment avec vigueur les idées-forces de plus en plus marquées des documents ecclésiastiques importants de la décennie. Parmi celles-ci, on peut noter l'insistance sur les thèmes suivants :

- L'Identité du Frère dans les situations changeantes à cause de la mission partagée ;
- L'importance des communautés intentionnelles, fondées sur notre insistance sur l'association pour le service éducatif des pauvres ;
- Les destinataires par préférence des œuvres lasalliennes : les pauvres ;
- Actualiser et partager notre charisme ;
- Le passage de l'école des Frères à l'école lasallienne ;
- La défense des enfants, le royaume de Dieu et la mission lasallienne : un message pour tous les lasalliens ;

---

<sup>121</sup> *Bulletin 243: L'école lasallienne et sa présence parmi d'autres religions* (1997).

- Distinguer entre la vocation du Frère et la vocation laïque lasallienne.

Le 43<sup>e</sup> Chapitre Général (2000) qui a pris pour thème central : « Associés pour le service éducatif des pauvres comme réponse lasallienne aux défis du 21<sup>e</sup> siècle », a exploré et élucidé le concept d'*association* en détail, retenant l'idée du 42<sup>e</sup> Chapitre Général de « *partenaires et de partenariat* » pour décrire de manière générale la relation entre ceux qui partagent la Mission Lasallienne d'éducation chrétienne et en précisant les conditions particulières ou les directives pour permettre la reconnaissance officielle des *associés*.<sup>122</sup>

Une évolution importante en ce qui concerne le partage de la mission a été la reconnaissance officielle de la participation des Associés Lasalliens dans les structures de décision qui concernent la mission lasallienne : « Il est temps donc que, fort de ces expériences réussies et soutenu par l'action de l'Esprit, l'Institut formalise davantage cette participation et la reconnaisse en principe et en fait »<sup>123</sup>. C'est ainsi que la proposition 5 du Chapitre formalise cela dans les termes suivants : « Dans les Districts, Sous-Districts et Délégations, les Frères et leurs Associés, créent, là où elle n'existe pas, ou développent une structure chargée de la mission éducative lasallienne dans laquelle tous participent avec voix délibérative ». La Proposition 6 demande que chaque entité détermine « les critères de participation des Frères et de leurs Associés à la structure chargée de la mission éducative lasallienne et précise ses relations avec le Visiteur, le Délégué et le Président de la Délégation et leurs Conseils. Ce projet sera soumis au Frère Supérieur général et à son Conseil pour approbation »<sup>124</sup>. La pro-

---

<sup>122</sup> *Circulaire 447*, p. 1-18.

<sup>123</sup> *Ibid.* p. 13.

<sup>124</sup> *Ibid.* p. 14.

position 8 demande au Comité permanent de convoquer une « assemblée internationale pour la mission éducative lasallienne... au moins une fois avant le Chapitre général » de 2007 (p.15). Il est sûrement important de noter à cet égard que les changements importants en ce qui concerne la Mission dans les propositions 5, 6, 7 et 8 étaient plus significatifs aux yeux des quelque 120 délégués au Chapitre que la proposition 38 qui fait l'objet du travail de notre Comité.

## **C. Des implications de l'analyse ci-dessus pour la Règle de 1987**

### **5. Observations générales**

Les *changements significatifs* que l'on a notés dans les textes de l'Église et de l'Institut ont une double signification. D'abord, en mettant dans une meilleure perspective certains points de référence, ils apportent une compréhension plus claire de l'identité du Frère dans l'Église et le monde d'aujourd'hui, tout en fournissant un « nouveau » vocabulaire qui permet une meilleure compréhension. Deuxièmement, ces changements importants mettent le Frère en confrontation avec un certain nombre de situations réelles en ce qui concerne la mission et la communauté (deux des éléments constitutifs de l'identité du Frère). Celles-ci, en fait, ne sont plus exprimées de façon adéquate dans la Règle de 1987 à cause des changements importants signalés ci-dessus.

S'il est essentiel que la Règle soit considérée et respectée comme la Règle *des Frères des Écoles Chrétiennes*, la nature des changements est telle que des parties de la Règle ont besoin d'être reformulées à la lumière des changements importants survenus dans l'Église et au sein de l'Institut précisément parce qu'elles n'expri-

ment plus convenablement l'identité du Frère aujourd'hui. Peut-être la discussion prolongée sur l'identité du Frère a obscurci l'importance de la vocation du Frère, en particulier dans le sens que vivre une vocation c'est quelque chose de dynamique et évolutif, comme la Règle actuelle nous le rappelle quand elle parle « de tous les moments de la vie du Frère »<sup>125</sup>. D'autre part considérer les changements qui ont eu lieu dans la perspective de la vocation plutôt que dans celle de l'identité offre la possibilité de faire une meilleure différence entre le choix de vie du Frère et celui de ses partenaires engagés dans la même mission.

L'axe central des documents post conciliaires de l'Église, la *communio-mission*, comme cela a déjà été noté, est la base historique et théologique de l'existence de l'Institut telle qu'elle est formulée actuellement depuis 1986 dans le quatrième vœu, le vœu d'association pour le service éducatif des pauvres. À l'origine de l'Institut, ce vœu associait chaque Frère uniquement avec d'autres Frères qui faisaient le même engagement. Aujourd'hui, l'expression même du vœu - à la lumière des évolutions des textes de l'Église et de l'Institut - associe, au moins implicitement, le Frère dans sa vie consacrée vécue au sein d'une communauté en vue d'une mission, à d'autres personnes qui se rassemblent au moyen d'une sorte d'association pour effectuer une mission semblable. Dans des situations de plus en plus nombreuses, cette association accueille aussi des personnes dans le partage de certains aspects de la vie de la communauté. Comme la consécration à vie du Frère pour cette mission en tant que membre de la communauté formée avec d'autres qu'il appelle du nom de Frère, est un élément constitutif de son identité<sup>126</sup>, il y a ainsi, en plus de ce que l'on peut appeler l'axe transversal de la communion-mission, l'axe plus individuel ou charismatique de la « consécration votale »<sup>127</sup>.

---

<sup>125</sup> Règle, n° 22.

<sup>126</sup> Règle, n° 10.

<sup>127</sup> Consécration par les vœux.

Il est important de remarquer que, même si un intérêt renouvelé pour le vœu d'association s'est développé, à la fois dans le regard que l'Institut a porté sur son « inspiration primitive » et dans son effort pour s'adapter aux « circonstances nouvelles » depuis le Concile Vatican II et le 39<sup>e</sup> Chapitre général, l'idée d'association est devenue une idée centrale pour les personnes diverses qui, d'une façon ou d'une autre, partagent la mission lasallienne à divers degrés, comme associés, partenaires ou collaborateurs. L'idée d'association, comme l'a montré le 43<sup>e</sup> Chapitre général, est devenue un concept unificateur qui indique un avenir différent, un avenir qui est déjà en train de se réaliser, pour la Mission Lasallienne.

Quelques implications significatives de cette vue d'ensemble des documents de l'Église et de l'Institut peuvent être mieux perçues en étudiant successivement les chapitres suivants de la Règle de 1987.

### *5.1 Chapitre 1 : La finalité et l'esprit de l'Institut*

La « finalité et l'esprit de l'Institut » est une formulation historique de sa spiritualité en vue de la mission pour une éducation humaine et chrétienne. Les articles 1, 3 et 7 de la Règle de 1987 ont au moins une valeur inspiratrice pour toutes les personnes qui s'engagent dans une perspective lasallienne. L'esprit de foi et le zèle sont donc fondamentaux pour les personnes qui désirent y prendre part.

### *5.2 Chapitre 2 : La Mission*<sup>128</sup>

La Règle de 1987 a été de fait radicale lorsqu'elle a inclus les articles sur les laïcs.<sup>129</sup> Les statistiques de l'Institut montrent que

---

<sup>128</sup> Le titre en anglais est « La mission de l'Institut ».

<sup>129</sup> Cf. Règle, n° 17a, b, c, d.

97% de ceux qui sont impliqués dans la mission lasallienne ne sont pas des membres ayant fait des vœux dans l'Institut. Les mêmes statistiques indiquent que les Frères n'occupent plus nécessairement les postes de responsabilité les plus élevés. Le titre actuel du chapitre décrit-il le mieux la réalité d'aujourd'hui ? Ne serait-il pas plus pertinent d'intituler ce chapitre La Mission lasallienne ? Le chapitre doit être appelé La Mission dans la mesure où l'on prend soin de définir la mission des Frères dans le nouveau contexte de la Mission lasallienne. Ainsi, la porte reste-t-elle ouverte aux partenaires et aux associés pour prendre part au développement d'une telle mission. Mais la Règle demeure un document propre aux Frères des Écoles chrétiennes et de nouveaux textes sont nécessaires pour définir, clarifier et orienter la mission lasallienne en général.

À la lumière du nombre important de Lasalliens qui, comme l'ont déjà montré les documents ecclésiaux et ceux de l'Institut, estiment leur relation à la mission lasallienne mieux exprimée par le concept d'association, il devient urgent que la Règle exprime clairement l'identité des Frères, en la distinguant de celle des autres Lasalliens qui, selon des *degrés d'appartenance*, se voient aussi associés en vue de la mission lasallienne.

Il ne convient plus en conséquence de considérer les Frères comme des protagonistes qui « associent volontiers des laïcs à leur mission éducative »<sup>130</sup>. Les Frères sont maintenant des « partenaires » en situation minoritaire qui partagent l'unique mission lasallienne avec d'autres personnes. La mission n'appartient plus exclusivement aux membres de l'Institut. La seule mission, *la mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne*, est partagée avec d'autres personnes, croyants et personnes de bonne volonté, dans des circonstances extrêmement différentes. Il est nécessaire

---

<sup>130</sup> Règle, n° 17.

de définir très clairement la contribution spécifique du Frère dans la mission partagée globale : qui est distinctif de la contribution du Frère en termes de *ce qu'il est* comme de *ce qu'il fait*.

Il est sans doute nécessaire qu'une révision de la Règle indique plus clairement et plus explicitement que les « premiers » destinataires de la Mission lasallienne sont les enfants pauvres et les jeunes pauvres.

L'article de la Règle sur l'*inculturation*<sup>131</sup> aurait besoin d'être reformulé en termes plus larges dans la mesure où les femmes représentent plus de 40% des Lasalliens engagés dans cette unique mission.

Les statistiques les plus récentes de l'Institut montrent que les groupes qui augmentent en nombre le plus rapidement dans le cadre de la Mission lasallienne sont les étudiants de l'enseignement supérieur, sous des formes variées.

### 5.3 Chapitre 3 : La Vie Consacrée

Le texte actuel de la Règle offre une vue générique de la vie religieuse, basée sur la présentation uniforme initiée par le *Code Droit Canonique* de 1917. Mais, comme cela a été montré (Recommandation de la Commission des Vœux<sup>132</sup>), la recherche historique dans l'Institut<sup>133</sup> effectuée dans l'esprit de *Perfectae caritatis*<sup>134</sup> a montré que la *Bulle d'Approbation de l'Institut*<sup>135</sup> de 1725, accordée selon les normes canoniques de l'époque, n'a pas réussi à reconnaître le thème de l'*association* comme central à l'origine et dans l'évolution de la communauté originelle et comme quelque

---

<sup>131</sup> Règle, n° 18.

<sup>132</sup> Voir plus haut à la fin du point B.

<sup>133</sup> Cf. *Cahiers lasalliens*, n° 2 et n° 3.

<sup>134</sup> *Perfectae Caritatis*, n° 2.

<sup>135</sup> Voir Note n° 57.

chose qui a conféré une identité spécifique au Frère dans l'Église.

Le *vœu d'Association*, par conséquent, exprime très clairement la consécration du Frère d'une manière globale. L'une des conséquences pratiques est de prendre en compte l'importance que les documents ecclésiaux accordent à la fraternité comme signe<sup>136</sup> et le défi pour le Frère d'être « conseiller », « expert en communion »<sup>137</sup>, « guide dans la vie spirituelle »<sup>138</sup> et promoteur d' « une spiritualité de communion »<sup>139</sup> dans cet échange mutuel de dons<sup>140</sup>. Ces défis sont à la fois internes et externes. Les dons que l'on partage traditionnellement dans une communauté sont maintenant offerts à l'extérieur de la communauté dans un réseau plus large de personnes associées. C'est en relation à ce vœu que les autres vœux, incluant ceux prévus par la *Bulle d'approbation*, devraient être compris.

L'intention des articles 39 - 41 de la Règle sous le sous-titre « L'association pour le service éducatif des pauvres »<sup>141</sup> met en relief le service des pauvres plutôt que le sens profond de l'association du vœu de 1694. Ces articles seraient sans doute mieux placés dans le chapitre sur la Mission.

*L'identité du Frère* doit être considérée non seulement de la manière dont le Frère se voit (en partant de son engagement religieux) mais aussi de la manière dont il est perçu à l'extérieur car un aspect de l'identité est celui qui est donné par la perception que les autres en ont. Comment cette identité a-t-elle évolué avec les changements qui ont affecté la vie religieuse dans l'Égli-

---

<sup>136</sup> Voir plus haut 2.1.

<sup>137</sup> Voir plus haut 2.1.

<sup>138</sup> Voir plus haut 2.1.

<sup>139</sup> Voir plus haut 2.3.

<sup>140</sup> Voir plus haut 2.2.

<sup>141</sup> Remplaçant l'ancienne expression « enseigner gratuitement les pauvres ».

se et avec la mission partagée et avec d'autres sortes de vocations lasalliennes ? Comment le concept d'*association* avec sa grande variété de sens fournit-il une base d'unité parmi ceux qui travaillent dans la mission lasallienne tout en respectant le propre des vocations différentes?

#### 5.4 Chapitre 4 : *La vie communautaire*

Quand le texte actuel de la Règle parle de communauté, il a tendance à considérer la vie communautaire du Frère exclusivement de l'intérieur. Il fait référence certainement à une mission.<sup>142</sup> Mais les nombreuses citations relevées ci-dessus des textes de l'Église et de l'Institut montrent que la tâche de la communauté dans le monde d'aujourd'hui est d'être beaucoup plus tournée vers l'extérieur, d'être un lieu de communion ouvert offrant son expérience de communion à d'autres, partageant les dons de chacun des membres et étant ouverte à cet *échange de dons*. Ceci existe déjà de diverses manières, tout particulièrement par la présence des Volontaires Lasalliens qui, sous des formes diverses, partagent une bonne partie du vécu communautaire avec des Frères. Une telle communion prend des formes variées selon la culture et la tradition de foi des personnes impliquées. Autrefois, la vie religieuse était regardée sous l'angle d'une communauté exclusive considérée comme une valeur en soi ou comme une norme essentielle pour vivre en communauté : on insistait donc sur l'uniformité et sur une vie religieuse traditionnelle. Aujourd'hui, cette conception n'est plus pertinente pour un Institut international comprenant des membres de cultures très différentes.

La nouvelle idée-force à laquelle se réfère le texte ci-dessus sur le rôle de la communauté comme *signe prophétique* de sa propre

---

<sup>142</sup> Cf. Règle, n° 47, n° 51, et n° 52.

identité est d'une importance particulière à cause du fait que cette communauté doit être ouverte à d'autres et que ses membres doivent être en mesure d'assumer leur nouveau rôle de *guides experts* pour les autres. Si les origines historiques de la fraternité des Frères sont bien indiquées dans la Règle actuelle<sup>143</sup>, les citations de *Vita Consecrata*<sup>144</sup>, requièrent une ouverture et un partage bien plus grands.

### *5.5 Chapitre 5 : La vie de prière*

L'une des façons très particulières dans laquelle se vit l'Association lasallienne est l'ensemble des pratiques traditionnelles de prière qui font partie de l'héritage lasallien telles que le rappel de la présence de Dieu, la réflexion quotidienne ou hebdomadaire. Le défi d'« être des guides compétents de vie spirituelle »<sup>145</sup> et des promoteurs d'« une spiritualité de communion »<sup>146</sup> semble suggérer que la Règle des Frères devrait contenir quelque chose qui touche au rôle des communautés de Frères ainsi que des Frères, pris individuellement, pour être des conseillers dans cet aspect essentiel de la vie spirituelle.

### *5.6 Chapitre 6 : La Formation*

Les changements évoqués dans les chapitres précédents doivent apparaître dans ce chapitre. Ces changements concernent la compréhension de l'identité du Frère dans le contexte de la mission partagée et l'existence d'autres vocations engagées dans diverses formes d'association dans la mission partagée. Certains aspects de la formation du Frère ont déjà été suggérés dans la troisième partie du texte du Frère Supérieur et de son Conseil

---

<sup>143</sup> Règle, n° 53.

<sup>144</sup> *Vita Consecrata*, n° 60.4.

<sup>145</sup> Voir plus haut 2.1.

<sup>146</sup> Voir plus haut 2.3.

(1997), *La mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne : une mission partagée* (3,2, 3,3 et 3,4).

### ***5.7 Chapitres 7, 8, 9 : Le Gouvernement de l'Institut***

Les propositions 5 - 8 du 43<sup>e</sup> Chapitre Général en référence aux structures mises en place pour établir les *Conseils pour la Mission*<sup>147</sup> ont des implications à certains niveaux de l'Institut - le Chapitre général et surtout le Gouvernement central - selon la manière dont les propositions sont mises en œuvre.

### ***5.8 Chapitre 10 : La Vitalité de l'Institut***

La vitalité de l'Institut, comme telle, ne peut pas être isolée de la vitalité actuelle de sa mission historique proposant « une éducation humaine et chrétienne aux pauvres ». De ce point de vue, les changements déjà suggérés en ce qui concerne les chapitres précédents de la Règle ont des implications sur la vitalité actuelle de l'Institut.

<sup>147</sup> Cf. *Circulaire 447*, p. 14-15.

# Appendices

Ces appendices ne sont pas le travail de la Commission ad hoc pour la Règle, ils ont été préparés par les Frères Antonio Botana, Alain Houry, Aiden Kilty et William Mann de la Maison Générale comme des aides proposées pour aider la réflexion personnelle et la discussion collective à propos du contenu de ce document.

Instrument N° 1 : Quelques questions d'intériorisation.

Instrument N° 2 : Questions pour l'étude du rapport sur la Règle.

Instrument N° 3 : Guide pour la réflexion personnelle et la discussion communautaire.

Instrument N° 4 : Guide pour réflexion et discussion.

Le but principal de ces instruments est d'aider à la réflexion et à la discussion, l'un ou l'autre, pouvant bien sûr, servir à préparer des notes individuelles ou collectives pour le 44<sup>e</sup> Chapitre Général<sup>148</sup>.

---

<sup>148</sup> Cf. Règle, n° 110.

# Instrument N° 1

## *À propos du rapport du Comité ad hoc sur la Règle*

### *Quelques questions d'intériorisation*

1. Le Conseil Général a accepté cette conclusion du Comité, nommé suite à la proposition 38 du 43<sup>e</sup> Chapitre Général : procéder à des changements mineurs dans la Règle serait une perte de temps.

- Les changements dans le monde, dans l'Église et dans l'Institut depuis 1987 vous paraissent-ils fonder cette conviction? Sur quoi basez-vous votre point de vue ?

2. Le Conseil Général a proposé au Comité d'indiquer les domaines les plus importants (ou les axes de pensée) qui exigent une refonte importante de la Règle, et d'expliquer les raisons d'une telle refonte.

- Selon vous, quels sont les chapitres de la Règle qui mériteraient d'être modifiés de façon notable? Quelles réalités, surtout, justifieraient, à vos yeux, une importante modification de la Règle ?

3. Le Comité a relevé, dans les documents officiels récents de l'Église, l'expression de mutations dans la pensée de l'Église -- dans des domaines aussi divers que l'ecclésiologie de communion, la mission des Laïcs et des ministères qu'ils peuvent exercer, la vie communautaire et la mission des Religieux, le monde de l'éducation -- et cela concerne l'identité des Lasalliens, Frères et Laïcs.

- Quels sont les aspects de la vie des Frères et de leur mission qui vous semblent les plus concernés par ces mutations ?

4. En examinant les documents récents de l'Institut -- derniers Chapitres, Circulaire 435 (La Mission Partagée), lettres pastorales du Supérieur -- le Comité a mis en valeur quatre thèmes qui revêtent une importance grandissante depuis 1987.

- Selon vous, quels sont ces thèmes majeurs que la Règle doit absolument aborder ?

5. Le Comité a noté que les changements relevés tiennent aux situations vécues aussi bien qu'au vocabulaire utilisé qui fournit une meilleure compréhension de notre identité et de la mission que l'Église nous confie.

- Quelle est (quelles sont), pour vous, la manière (les manières) d'unifier davantage, dans la Règle, les divers aspects de notre vie et de notre mission ?

## Instrument N° 2

### *Questions pour l'étude du Rapport sur la Règle*

1. «L'ecclésiologie de Communion» et la relation féconde entre Communion et Mission se développent dans la réflexion de l'Église, spécialement à partir du Document Christifideles Laici (1988).

- De quels aspects mis en relief dans cette ecclésiologie devons-nous surtout tenir compte pour vivre notre identité dans l'ensemble de l'Église-Communion ? (Quelques-uns de ces aspects sont indiqués dans la partie 1: Coresponsabilité des laïcs; égale dignité des chrétiens, vocation universelle à la sainteté, spiritualité de communion, communion entre les diverses vocations et états de vie, la mission concerne tous les chrétiens...)
- Ces aspects sont-ils suffisamment exprimés dans notre Règle actuelle ? (voir spécialement le chapitre 2). Remarquons-nous des lacunes importantes ? Estimons-nous que des expressions sont en contradiction avec les points clés de l'ecclésiologie de communion ?

2. Notre propre identité de «Frères des Écoles Chrétiennes» rencontre dans les documents actuels sur la vie consacrée beaucoup de possibilités pour s'exprimer et pour affirmer l'originalité de la fraternité ministérielle.

- À partir des références données dans la partie 2.1, signaler quelques expressions de ces documents qui nous paraissent particulièrement applicables au Frère (par exemple «vie fraternelle en communauté pour la mission», «signe

de communion fraternelle», «guides compétents de vie spirituelle»...).

- Est-ce que nous introduirions l'une ou l'autre dans notre Règle ? Lesquelles ?

3. La mission de l'Église est unique et elle est partagée par tous. Cette affirmation du Concile Vatican II se trouve à la base de l'orientation assumée par l'Institut par cette expression: «Mission partagée» (Règle n° 17). Mais les vingt dernières années nous ont apporté une clarification plus grande à partir des Synodes sur les divers états de la vie en Église, les documents Pontificaux et ceux des différentes Congrégations du Vatican. Maintenant nous comprenons mieux ce que signifie «partager la mission» et les implications que cela contient : partager les charismes pour la mission, découvrir de nouvelles formes de communion, reconnaître l'apport spécifique que nous pouvons faire à partir de notre propre identité.

- Quels éléments signalés dans les parties 2.2 à 2.5 modifient ou aident à préciser ce qui est dit dans la Règle actuelle sur la mission partagée et sur ce que le Frère apporte à la mission ?

4. La partie B fait référence aux changements produits dans l'Institut à partir de 1987 et relève quatre thèmes dans lesquels ces changements ont eu une plus grande répercussion: l'identité du Frère, le concept d'association, la Mission partagée, la vie communautaire et l'ouverture des communautés à la présence des Laïcs.

- Dans ce qui est signalé dans cette partie, qu'est-ce qu'il nous semble qu'il faudrait prendre en compte pour une éventuelle révision de la Règle ? Pouvons-nous ajouter d'autres apports venant des documents centraux de l'Institut qui

ont été signalés ici et qui apportent aussi des nouveautés par rapport au texte actuel de la Règle ?

- Pouvons-nous suggérer quelques textes concrets de la Règle qui devraient être révisés à la lumière des apports précédents ?

5. Le Comité *ad hoc* de la Règle présente ses conclusions dans la partie C.

- Dans les observations générales (5.0), lesquelles soulignons-nous spécialement et avec lesquelles nous sommes le plus en accord ? Sommes-nous en désaccord avec l'une ou l'autre ? Ajouterions-nous quelque observation générale ?
- Quelles sont les observations faites par le Comité pour chaque chapitre qui nous semblent particulièrement dignes d'être prises en compte ? Quelles sont celles avec lesquelles nous ne sommes pas en accord ?

## Instrument N° 3

*Guide pour la réflexion personnelle et la discussion communautaire*

### Première section - Des changements dans l'Église

1. Le rapport, citant Christifideles laici, déclare que « La réalité de l'Église-Communion est, dès lors, partie intégrante, bien mieux, elle représente le contenu central du " Mystère ", c'est-à-dire du dessein divin du salut de l'humanité »<sup>149</sup>.

- Comme Frère, quelle a été l'ecclésiologie qui vous a fait vivre et où s'est développée votre compréhension personnelle de l'Église ?
- Comment faites-vous l'expérience que l'Église-Communion est l'élément central du « dessein divin du salut de l'humanité » ?
- Comment l'ecclésiologie de communion a-t-elle amélioré votre compréhension de l'Église ?

2. Beaucoup des documents de l'Église, tant pendant qu'après le Concile Vatican II, insistent sur le fait que la mission de l'Église est confiée à tout le peuple de Dieu partageant des « charismes et des ministères divers et complémentaires »<sup>150</sup>.

- De quelles manières avez-vous constaté cette floraison de charismes et de ministères dans l'Église pendant votre vie ?
- Quelles ont été certaines des difficultés et des exigences éprouvées pour permettre à différentes vocations d'exercer

---

<sup>149</sup> Voir ci-dessus, Rapport n° 1.1.

<sup>150</sup> Voir ci-dessus, Rapport n° 1.1.

leurs charismes et leurs ministères ?

- Selon vous, quelles autres mesures reste-t-il à prendre pour garantir que tous les états de vie exercent pleinement leurs charismes et leurs ministères ?

3. « Aux personnes consacrées, il est demandé d'être vraiment expertes en communion et d'en pratiquer la spiritualité, comme témoins et artisans du projet de communion qui est au sommet de l'histoire de l'homme selon Dieu... La communauté religieuse est le lieu où se fait chaque jour le patient passage du *je* au *nous*, de ma tâche à la tâche confiée à la communauté, de la recherche de *mes intérêts* à celle des *intérêts du Christ* »<sup>151</sup>.

- De quelles manières ces déclarations sont-elles en accord avec votre expérience réelle ?
- Qu'est-ce que cela exigerait de vous et de votre communauté actuelle de faire concorder votre pratique présente avec l'idéal proposé ici ?

4. « La collaboration et l'échange des dons deviennent plus intenses quand des groupes de laïcs, au sein de la même famille spirituelle, participent par vocation et à leur manière propre, au charisme et à la mission de l'institut »<sup>152</sup>.

- Quelle expérience effective avez-vous eue de cette « collaboration et cet échange de dons » pendant les dernières décennies ?
- Quels sentiments éprouvez-vous en entendant ou voyant mentionner cette « collaboration et cet échange de dons » ?

---

<sup>151</sup> Voir ci-dessus, Rapport n° 2.1.

<sup>152</sup> Voir ci-dessus, Rapport n° 2.2.

5. « Comme Institut, participant à l'unique mission de l'Église, nous passons de « la mission de l'Institut » à la mission d'Église partagée entre Frères et laïcs, en respectant le statut des uns et des autres. »<sup>153</sup>

- Est-ce que cette déclaration décrit correctement la façon dont vous comprenez actuellement la mission de l'Institut ?
- Comment votre compréhension de la mission de l'Institut s'est-elle développée depuis votre engagement initial ?

## **Section Deux - Des changements dans l'Institut depuis 1987**

6. « Pendant cette même période, l'Institut a connu des changements considérables, spécialement quant au nombre de ses membres, car il y a eu une baisse notable des entrées et la moyenne d'âge de ses membres a augmenté. En même temps, comme cela a été l'objet des remarques pour la première fois dans les présentations destinées au Chapitre Général de 1986, il y a eu un accroissement du nombre des œuvres lasalliennes dans le monde du fait que de plus en plus de laïcs aussi bien que des prêtres et des membres d'autres congrégations religieuses se sont joints au travail initié par l'Institut. » (Section B)

- Comment vous et votre communauté interprétez-vous les changements dont il est question ici ?
- Dans quel sens votre compréhension de l'identité du Frère a-t-elle changé depuis 1987 ?

7. Le rapport adressé au 42<sup>e</sup> Chapitre Général de 1993 a fait la référence suivante à la mission partagée et à ses implications

---

<sup>153</sup> Voir ci-dessus, Rapport n° 2.3.

pour l'Institut : « Connaître, comprendre et vivre notre nouveau rôle de collaboration avec les laïcs ; partager notre connaissance du Fondateur et les traditions de l'Institut avec tous ceux qui nous sont associés et les inviter à vivre comme des éducateurs lasalliens... et proposer un partage plus approfondi à ceux qui désirent vivre leur foi et leur zèle dans l'esprit lasallien »<sup>154</sup>.

- Jusqu'à quel point pensez-vous que ces implications ont été assimilées au niveau personnel, communautaire et du District ?

8. Le document intitulé « La Mission Lasallienne d'éducation humaine et chrétienne : une mission partagée »<sup>155</sup> intègre l'expérience vécue par l'Institut de la manière dont sa mission historique a changé et a été élargie par la présence d'une majorité de laïcs.

- Quelle expérience avez-vous de la manière dont la mission historique de l'Institut a changé et a été élargie par la présence d'une majorité de laïcs ?

### **Section Trois - Des implications pour la Règle de 1987**

9. « Peut-être la discussion prolongée sur l'identité du Frère a obscurci l'importance de la vocation du Frère, en particulier dans le sens que vivre une vocation c'est quelque chose de dynamique et évolutif, comme la Règle actuelle nous le rappelle quand elle parle " de tous les moments consécutifs dans la vie du Frère " »<sup>156</sup>. D'autre part considérer les changements qui ont eu lieu dans la perspective de la vocation plutôt que de celle de l'i-

---

<sup>154</sup> Voir ci-dessus, Rapport n° 4.2.

<sup>155</sup> Voir ci-dessus, Rapport n° 4.2.

<sup>156</sup> Règle, n° 22.

dentité offre la possibilité de permettre faire une meilleure différence entre le choix de vie du Frère et celui de ses partenaires engagés dans la même mission »<sup>157</sup>.

- En quoi l'accent mis sur la vocation du Frère plutôt que sur son identité vous aide-t-il à comprendre le Frère aujourd'hui ?

10. « À l'origine de l'Institut, ce vœu associait chaque Frère uniquement avec d'autres Frères qui faisaient le même engagement. Aujourd'hui, l'expression même du vœu - à la lumière des évolutions des textes de l'Église et de l'Institut - associe, au moins implicitement, le Frère dans sa vie consacrée vécue au sein d'une communauté en vue d'une mission, à d'autres personnes qui se rassemblent au moyen d'une sorte d'association pour effectuer une mission semblable. Dans des situations de plus en plus nombreuses, cette association accueille aussi des personnes dans le partage de certains aspects de la vie de la communauté... »<sup>158</sup>.

- Jusqu'à quel point ces déclarations reflètent-elles ce que vous vivez personnellement, en communauté et dans le District ?

11. « Il est important de remarquer que, même si un intérêt renouvelé pour le vœu d'association s'est développé, à la fois dans le regard que l'Institut a porté sur son « inspiration primitive » et dans son effort pour s'adapter aux « circonstances nouvelles » depuis le Concile Vatican II et le 39<sup>e</sup> Chapitre général, l'idée d'association est devenue une idée centrale pour les personnes diverses qui, d'une façon ou d'une autre, partagent la mission lasalienne à divers degrés, comme associés, partenaires ou collabora-

---

<sup>157</sup> Voir ci-dessus, Rapport n° 5.

<sup>158</sup> Voir ci-dessus, Rapport n° 5.

teurs. L'idée d'association, comme l'a montré le 43<sup>e</sup> Chapitre général, est devenue un concept unificateur qui indique un avenir différent, un avenir qui est déjà en train de se réaliser, pour la Mission Lasallienne »<sup>159</sup>.

- Est-ce que vous vous sentez à l'aise avec l'assertion que « l'idée d'association est devenue l'idée centrale et le principe unificateur pour les personnes très diverses qui partagent la Mission Lasallienne » à divers degrés comme associés, partenaires ou collaborateurs et qu'elle est « un concept unificateur qui indique un avenir différent » ?

12. « Il ne convient plus en conséquence de considérer les Frères comme des protagonistes qui “ associent volontiers des laïcs à leur mission éducative ”<sup>160</sup>. Les Frères sont maintenant des “ partenaires ” en situation minoritaire qui partagent l'unique mission lasallienne avec d'autres personnes. La mission n'appartient plus exclusivement aux membres de l'Institut. La seule mission, la mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne, est partagée avec d'autres personnes, croyants et personnes de bonne volonté, dans des circonstances extrêmement différentes. Il est nécessaire de définir très clairement la contribution spécifique du Frère dans la mission partagée globale : qui est distinctif dans la contribution du Frère en termes de *ce qu'il est* comme de *ce qu'il fait* ? »<sup>161</sup>

- Selon votre expérience, est-ce que ceci est une description exacte de la mission Lasallienne ?
- Que répondriez-vous à la question : Qu'est-ce qui est distinctif dans la contribution du Frère en termes de ce qu'il

---

<sup>159</sup> Voir ci-dessus, Rapport n° 5.

<sup>160</sup> Règle, n° 17.

<sup>161</sup> Voir ci-dessus, Rapport n° 5.2.

est comme de ce qu'il fait ?

13. « Le vœu d'Association, par conséquent, exprime très clairement la consécration du Frère d'une manière globale. L'une des conséquences pratiques est de prendre en compte l'importance que les documents ecclésiiaux accordent à la fraternité comme signe et le défi pour le Frère d'être "conseiller", "expert en communion", "guide dans la vie spirituelle" et promoteur d'"une spiritualité de communion" dans cet échange mutuel de dons. Ces défis sont à la fois internes et externes. Les dons que l'on partage traditionnellement dans une communauté sont maintenant offerts à l'extérieur de la communauté dans un réseau plus large de personnes associées. C'est en relation à ce vœu que les autres vœux, incluant ceux prévus par la Bulle d'approbation, devraient être compris. »<sup>162</sup>

- Quelle est votre réaction face au rôle que le document attribue au vœu d'association dans la compréhension de la vocation du Frère ?
- De quelles manières cette compréhension du vœu d'association pourrait-elle aider à rendre claire l'identité du Frère ?

14. « Quand le texte actuel de la Règle parle de communauté, il a tendance à considérer la vie communautaire du Frère exclusivement de l'intérieur. Il fait référence certainement à une mission<sup>163</sup>. Mais les nombreuses citations relevées ci-dessus des textes de l'Église et de l'Institut montrent que la tâche de la communauté dans le monde d'aujourd'hui est d'être beaucoup plus tournée vers l'extérieur, d'être un lieu de communion ouvert offrant son expérience de communion à d'autres, partageant les dons de chacun des membres et étant ouverte à cet échange de

---

<sup>162</sup> Voir ci-dessus, Rapport n° 5.3.

<sup>163</sup> Cf. Règle, n° 47, 51 et 52.

dons. Ceci existe déjà de diverses manières, tout particulièrement par la présence des Volontaires Lasalliens qui, sous des formes diverses, partagent une bonne partie du vécu communautaire avec des Frères (...) Autrefois, la vie religieuse était regardée sous l'angle d'une communauté exclusive considérée comme une valeur en soi ou comme une norme essentielle pour vivre en communauté : on insistait donc sur l'uniformité et sur une vie religieuse traditionnelle. Aujourd'hui, cette conception n'est plus pertinente pour un Institut international comprenant des membres de cultures très différentes. »<sup>164</sup>

- Quels changements dans la vie en communauté avez-vous vécu pendant ces dernières décennies ?
- Est-ce que la vision de la communauté présentée dans ce document est en accord avec votre expérience, et de quelle façon ?
- Qu'est-ce qui serait nécessaire à un niveau personnel, communautaire et de District pour transformer cette vision en réalité ?

---

<sup>164</sup> Voir ci-dessus, Rapport n° 5.4.

## Instrument N° 4

### *Guide pour réflexion et discussion*<sup>165</sup>

Après avoir lu ce livret, vous aurez peut-être envie d'examiner les questions suivantes avant d'en discuter avec les autres membres de votre communauté :

- Que pensez-vous de ce que vous avez lu ?
- Quels aperçus nouveaux y avez-vous trouvé ?
- Quelle sagesse nouvelle en ressort pour vous ?
- Qu'est-ce que tout cela signifie pour vous, pour nous, pour notre temps ?

Pour vous encourager à faire porter une réflexion critique sur le contenu de ce livret, peut-être voudrez-vous examiner les questions suivantes :

- Qu'est-ce que le contenu de ce livret peut signifier pour vous ou pour nous ?
- Qu'est-ce qui vous pousse à penser ou à ressentir de cette façon ?
- Avez-vous des raisons de mettre en question votre propre façon de voir ?
- Quelles sont certaines des possibilités proposées ici ?
- Qu'est-ce qui pourrait avoir besoin d'être changé dans la Règle et dans notre façon de comprendre nos vies de Frè-

---

<sup>165</sup> Ces questions sont une adaptation de quelques questions tirées de *Educating for Life* de Thomas GROOME (Texas: Thomas More Company, 1998).

res, Religieux, liés par des vœux ?

Pour vous aider à faire vôtre ce qui a été présenté dans ce livret, vous aimeriez peut-être vous poser les questions suivantes :

- Qu'allez-vous faire de tout cela ?
- Quelles décisions doivent être prises par vous, par nous, à partir des aperçus donnés dans ce livret ?
- Quels ajustements faudrait-il apporter à votre ministère, à votre communauté, à votre District, ou à notre Institut pour que les idées contenues dans ce livret soient comprises et mises en œuvre avec succès ?

# Bibliographie

## *Documents cités dans ce Document*

Benoît XIII, *In Apostolicae Dignitatis Solio* [Bulle d'approbation de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes], Rome, 1725.

Concile Vatican II, *Apostolicam Actuositatem* [Décret sur l'apostolat des laïcs], Cité du Vatican, 1965.

Concile Vatican II, *Nostra Aetate* [Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes], Cité du Vatican, 1965.

Concile Vatican II, *Perfectae Caritatis* [La rénovation et l'adaptation de la vie religieuse], Cité du Vatican, 1965.

Concile Vatican II, *Unitatis Redintegratio* [Décret sur l'œcuménisme], Cité du Vatican, 1964.

Congrégation pour l'Éducation Catholique, *L'école catholique au seuil du troisième millénaire*, Cité du Vatican, 1997.

Congrégation pour l'Éducation Catholique, *La dimension religieuse de l'éducation dans l'école catholique*, Cité du Vatican, 1988.

Congrégation pour l'Éducation Catholique, *Les personnes consacrées et leur mission dans l'école*, Cité du Vatican, 2002.

Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, *Congregavit nos in unum Christi amor* [La vie fraternelle en communauté], Cité du Vatican, 1994.

Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique, *Repartir du Christ : un engagement renouvelé de la vie consacrée au troisième millénaire*, Cité du Vatican, 2000.

Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie

- Apostolique, *Religieux et promotion humaine*, Cité du Vatican, 1980.
- Conseil général, *Circulaire 422: 41<sup>e</sup> Chapitre Général*, Rome, Italie, Maison généralice, 1986.
- Conseil général, *Circulaire 435: 42<sup>e</sup> Chapitre Général*, Rome, Italie, Maison généralice, 1993.
- Conseil général, *Circulaire 447: Documents du 43<sup>e</sup> Chapitre Général*, Rome, Italie, Maison généralice, 2000.
- Conseil général, *Circulaire 453: Annonce du 44<sup>e</sup> Chapitre Général (2007)*, Rome, Italie, Maison généralice, 2005.
- Conseil Pontifical pour la Culture et Conseil Pontifical pour le Dialogue interreligieux, *Jésus-Christ le porteur d'eau vive : Une réflexion chrétienne sur le « Nouvel Âge »*, Cité du Vatican, 2003.
- Conseil Pontifical pour le Dialogue interreligieux et Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples, *Dialogue et proclamation : Réflexions et orientations*, Cité du Vatican 1991.
- Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens, *Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme*, Cité du Vatican, 1993.
- Frères des Écoles Chrétiennes, *Bulletin 243: L'école lasallienne et sa présence parmi d'autres religions*, Rome, Italie, Maison généralice, 1997.
- Frères des Écoles Chrétiennes, *Bulletin 245: L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes et l'éducation aujourd'hui : Cinq colloques*, Rome, Italie, Maison généralice, 1999.
- Frères des Écoles Chrétiennes, *La mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne: Une mission partagée*, Édition française : 78, Rue de Sèvres, Paris, 1997.

Frères des Écoles Chrétiennes, *Règle des Frères des Écoles Chrétiennes*, Rome, Italie, Maison généralice, 1987; édition révisée 2002.

GOOME, Thomas, *Educating for life*, Texas, USA : Thomas More Company, 1998.

Jean Paul II, *Cristefideles Laici [Sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde]*, Cité du Vatican, 1988.

Jean Paul II, *Ecclesia in Africa [L'Église en Afrique]*, Cité du Vatican, 1995.

Jean Paul II, *Ecclesia in Asia [L'Église en Asie]*, Cité du Vatican, 1999.

Jean Paul II, *Ecclesia in Oceania [L'Église en Océanie]*, Cité du Vatican, 2001.

Jean Paul II, *Ex Corde Ecclesiae [Sur les universités catholiques]*, Cité du Vatican, 1990.

Jean Paul II, *Novo Millennio Ineunte [Au début du nouveau millénaire]*, Cité du Vatican, 2001.

Jean Paul II, *Pastores Dabo Vobis [La formation des prêtres]*, Cité du Vatican, 1992.

Jean Paul II, *Redemptoris Missio [Sur la valeur permanente du précepte missionnaire]*, Cité du Vatican, 1990.

Jean Paul II, *Ut Unum Sint [Sur l'unité chrétienne]*, Cité du Vatican, 1995.

Jean Paul II, *Vita Consecrata [Sur la vie consacrée et sa mission dans l'Église et dans le monde]*, Cité du Vatican, 1996.

John JOHNSTON fsc, *Rapport du Frère Supérieur Général au 42<sup>e</sup> Chapitre Général*, Rome, Italie, Maison généralice, 1993.

John JOHNSTON fsc, *Rapport du Frère Supérieur Général au 43<sup>e</sup> Chapitre*

*tre Général*, Rome, Italie, Maison généralice, 1999.

Maurice-Auguste (Alphonse HERMANS, FSC), *Cahier lasallien n° 2: F Les vœux des Frères des Écoles chrétiennes avant la bulle de Benoît XIII. Première partie : Les faits et les textes.* (Rome, Italie, Maison Saint Jean Baptiste de la Salle, 1999).

Maurice-Auguste (Alphonse HERMANS, FSC), *Cahier Lasallien n° 3. Deuxième partie: Les documents.*

39<sup>e</sup> Chapitre général, *Déclaration :Le Frère des Écoles Chrétiennes dans le monde d'aujourd'hui*, Rome, Italie, Maison généralice, 1966.

